SÉANCE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 1938.

VERGADERING VAN WOENSDAG 7 DECEMBER 1938.

SOMMAIRE :

EXCUSES :

Absences motivées, page 170.

COMMUNICATION DU BUREAU :

M. le président donne lecture d'une lettre de remerciements du président de la Grande Assemblée nationale turque, suite à l'éloge funèbre qu'il a prononcé à la mémoire de S. Exc. le Président Kemal Ataturk, p. 170.

BUDGETS D'ORDRE FINANCIER :

1. DISCUSSION :
   1° Budget des voies et moyens;
   2° Budget de la dette publique;
   3° Budget des pensions;
   4° Budget des non-valeurs et remboursements;
   5° Budget des recettes et dépenses pour ordre;
   6° Projet de loi portant majoration de la redevance prévue sur les appareils récepteurs de radiodiffusion. Suite et clôture de la discussion générale. *Orateurs* : **MM. Glineur, Lahaut** (*rappel au règlement*), p. 171. — **MM. Glineur, Vranckx, Depotte, Van Hamme, Van Glabbeke**, p. 172. — **MM. Pelgroms, Van den Eynde, Carton de Wiart, W. Janssens**, p. 179.
2. RAPPEL A L'ORDRE :
   M. Glineur est rappelé à l'ordre, p. 171.
3. SUSPENSION DE SÉANCE :
   Page 171.

RAPPORT (Dépôt) :

De **M. Vindevogel** sur le projet de loi portant prorogation de la loi du 1er avril 1938 interdisant l'ouverture ou l'agrandissement de certains établissements de vente en détail, p. 179.

INTERPELLATION (Demande) :

De **M. Hossey** à M. le ministre des transports, des postes, télégraphes, téléphones et de l'Institut national de radiodiffusion. (Situation de certains agents et des ouvriers temporaires de la S. N. C. F. B.), p. 184.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Butaye, Leclercq**, p. 184.

INHOUDSOPGAVE.

VERONTSCHULDIGINGEN :

Berichten van verhindering, bladzijde 170.

MEDEDEELING VANWEGE HET BUREAU :

De voorzitter leest een brief van dankbetuiging voor van den voorzitter der Groote Turksche Nationale Vergadering, als gevolg op de door hem gebrachte rouwhulde aan de nagedachtenis van Z. Exc. President Kemal Ataturk, blz. 170.

BEGROOTINGEN VAN FINANCIEELEN AARD :

1. BEHANDELING :
   1° Rijksmiddelenbegrooting;
   2° Rijksschuldbegrooting;
   3° Begrooting van pensioenen;
   4° Begrooting van kwade posten en terugbetalingen;
   5° Begrooting van ontvangsten en uitgaven voor orde;
   6° Wetsontwerp houdende verhooging van de taxe op de radio-ontvangtoestellen. Voortzetting en sluiting van de algemeene behandeling. *Sprekers* : de **heeren Glineur, Lahaut** (*beroep op het reglement*), blz. 171. — De **heeren Glineur, Vranckx, Depotte, Van Hamme, Van Glabbeke**, blz. 172. — De **heeren Pelgroms, Van den Eynde, Carton de Wiart, W. Janssens**, blz. 179.
2. TOT DE ORDE ROEPING :
   De **heer Glineur** wordt tot de orde geroepen, blz. 171.
3. SCHORSING DER VERGADERING :
   Bladzijde 171.

VERSLAG (Indiening) :

Van den **heer Vindevogel** over het wetsontwerp tot verlenging van de wet dd. 1 April 1938 houdende het verbod zekere instellingen voor detailverkoop te openen of te vergrooten, blz. 179.

INTERPELLATIE (Aanvraag) :

Van den **heer Hossey** tot den minister van verkeerswezen, posterijen, telegraaf, telefoon en van het Nationaal Instituut voor radio-omroep. (Toestand van sommige tijdelijke agenten en werklieden der N. M. B. S.), blz. 184.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heeren Butaye, Leclercq**, blz. 184.

PRÉSIDENCE DE M. HUYSMANS, PRÉSIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN HEER HUYSMANS, VOORZITTER.

MM. Amelot et **Maes**, secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren Amelot en **Maes**, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉS.

M. Gelders, retenu par des devoirs administratifs; MM. Buset, Legros, Leuridan et Tollenaere, empêchés, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

— Pris pour information.

VERONTSCHULDIGINGEN.

Voor heden : de heer Gelders, wegens bestuursplichten; de heeren Buset, Legros, Leuridan en Tollenaere, belet.

— Voor kennisneming.

COMMUNICATION DU BUREAU. — MEDEDEELING VANWEGE HET BUREAU.

M. le président. — Mesdames, messieurs, je dois donner connaissance à la Chambre d'une lettre qui m'est parvenue :

« Ankara, le 30 novembre 1938.

» Monsieur le président,

» M. Cemal Hüsnü Taray, ministre de Turquie à Bruxelles, vient de me transmettre télégraphiquement le texte de l'éloge de notre Grand Chef Ataturk que vous avez bien voulu prononcer à la tribune présidentielle de la Chambre des députés belge.

» Il m'était un devoir agréable de faire, tout de suite, part à la Grande Assemblée nationale de cette noble manifestation de sympathie en donnant lecture de la traduction turque de l'éloge funèbre ci-haut mentionné.

» C'est dans l'émotion la plus poignante que la Grande Assemblée nationale a accueilli la lecture des déclarations venant du représentant le plus qualifié de la Nation belge et, profondément touchée de cette marque d'amitié, elle m'a, à l'unanimité, chargé d'en exprimer à vous, à la Chambre belge ainsi qu'à la Nation belge, l'expression de sa vive reconnaissance.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

» (Signé) M. ABDULTALIK RENDA,
» président de la Grande Assemblée nationale. »

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

M. le président. — Mesdames, messieurs, avant de poursuivre l'examen des budgets d'ordre financier, je me permets de rappeler que nous avons encore à examiner de nombreux objets avant le 1er janvier prochain, notamment le contingent de 1939, le projet sur les grands magasins, le projet relatif à la réduction temporaire des fermages dû à l'initiative de M. Merget, le projet sur la Sabena, le projet sur les expropriation et, enfin, les crédits provisoires. Ce dernier projet n'a pas encore été déposé, mais il faudra nécessairement l'examiner avant la fin de l'année. L'expérience nous a appris d'ailleurs qu'il est impossible de terminer l'examen des budgets avant le 31 décembre.

Je profite de la présence de l'honorable ministre des finances pour lui signaler les suggestions qui ont déjà été faites à cet égard par M. Carton de Wiart, moi-même et d'autres membres de cette assemblée, et j'espère qu'il voudra bien les examiner avec bienveillance.

BUDGETS D'ORDRE FINANCIER POUR L'EXERCICE 1939 : *a*) VOIES ET MOYENS; *b*) DETTE PUBLIQUE; *c*) PENSIONS; *d*) NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS; *e*) RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

PROJET DE LOI PORTANT MAJORATION DE LA REDEVANCE PRÉVUE SUR LES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIO-DIFFUSION.

Continuation et clôture de la discussion générale.

BEGROOTINGEN VAN FINANCIEELEN AARD : *a*) RIJKSMIDDELEN; *b*) RIJKSSCHULD; *c*) PENSIOENEN; *d*) KWADE POSTEN EN TERUGBETALINGEN; *e*) ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDE.

WETSONTWERP HOUDENDE VERHOOGING VAN DE TAXE OP DE RADIO-ONTVANGTOESTELLEN.

Voortzetting en sluiting van de algemeene bespreking.

M. le président. — Mesdames, messieurs, nous poursuivons l'examen de notre ordre du jour, à savoir la discussion générale des budgets d'ordre financier.

Lorsque nous l'avons interrompu, le dernier orateur mandaté avait la parole. C'était M. Glineur. Je le prie de continuer son discours.

Vous avez la parole, monsieur Glineur.

M. Glineur (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, il m'est impossible de reprendre mon discours sans rappeler les paroles que j'ai prononcées la semaine dernière avant que M. le président proposât de continuer cette discussion hier. A ce moment, j'ai demandé s'il y aurait encore un gouvernement le mardi suivant.

Les événements ont démontré que cette réflexion était pertinente, puisque hier nous n'avions qu'un gouvernement provisoire, et que, bien que ce gouvernement ait obtenu hier un vote de confiance, vote dont je parlerai dans quelques instants, tous les hommes politiques honnêtes de ce pays sont fort étonnés de voir encore ce gouvernement à son banc aujourd'hui.

Je regrette que l'honorable premier ministre ne soit pas à son banc, car j'aurais voulu lui demander ce qu'il cherche. A quoi M. Spaak veut-il aboutir? Le vote du congrès socialiste de lundi dernier implique cependant la démission des ministres socialistes, ainsi que l'a d'ailleurs écrit notre collègue Wauters.

A l'avant-dernier congrès du P. O. B., M. Spaak déclarait qu'il serait discipliné envers son parti et qu'il n'abandonnerait pas celui-ci, même dans l'erreur.

M. Allewaert. — C'est cela le budget des voies et moyens?

M. le président. — Monsieur Glineur, on discute les budgets d'ordre financier. J'ai le devoir de vous rappeler que vous n'avez pas le droit de vous écarter de l'objet en discussion. Toutes les observations que vous avez faites n'ont rien de commun avec ces budgets.

M. Lahaut. — Ce qu'il dit est dans le cadre de son discours, monsieur le président. (*Sourires.*)

M. le président. — Je vous en prie, ne vous occupez pas d'une chose qui n'a rien à voir avec les budgets.

M. Lahaut. — Il expose son point de vue comme il l'entend, et nous ne tolérerons pas qu'on l'en empêche.

M. le président. — Je ne tolérerai pas que vous sortiez de la discussion.

M. Lahaut. — Parce que cela vous déplaît aujourd'hui, n'est-ce pas?

M. le président. — Je vous prie de vous taire!

M. Glineur. — Monsieur le président, j'ai dit tantôt que ce n'est pas de ma faute si je n'ai pu achever mon discours jeudi dernier; il faudrait donc vous adresser au gouvernement, qui, par les déclarations du premier ministre, hier, a créé une situation dont je dois tenir compte quant aux conclusions de mon discours. Evidemment, je n'ai pas à demander à un groupe politique quelconque de cette Chambre, ni même à notre honorable président, dans quel sens je dois faire mon discours.

M. le président. — Tout cela n'est que du bavardage.

M. Glineur. — Vous le provoquez.

M. Lahaut. — Vous ne faites rien que bavarder, alors.

M. le président. — Je vous en prie, encore une fois.

M. Glineur. — J'ai le droit d'exposer la position politique de mon parti et d'apporter les critiques que je juge nécessaires dans le cadre de la discussion des voies et moyens.

M. le président. — Tout cela n'a rien de commun avec ce budget.

M. Glineur. — Pour vous, peut-être.

M. le président. — Je serai obligé de vous enlever la parole, si vous continuez.

M. Glineur. — Nous verrons si...

M. le président. — Dites ce que vous pensez concernant le budget des voies et moyens, c'est là le seul objet que nous discutons.

M. Glineur. — Mes électeurs m'ont envoyé dans cette assemblée pour vous dire mon opinion...

UNE VOIX A DROITE : Sur le budget!

M. le président. — Vos électeurs ne vous ont pas chargé d'enfreindre le règlement.

M. Glineur. — Le P. O. B. avait décidé de tenir un nouveau congrès avant de prendre des dispositions à propos de Burgos. M. Spaak a mis le congrès de lundi dernier devant le fait accompli et le chef du gouvernement est venu hier avec cette question devant la Chambre, afin de dresser ses amis les uns contre les autres et continuer l'œuvre de division et de désagrégation du P. O. B., en votant contre les décisions du parti.

M. Bohy. — Mais, monsieur le président, qu'est-ce que cela a à avoir avec le budget des voies et moyens? (*M. le président frappe du maillet.*)

M. le président. — Messieurs, je vous rappelle l'article 21 de notre règlement, que je me verrai obligé d'appliquer si vous voulez à toute force créer un incident. Cet article dit :

« 1. Nul n'est interrompu lorsqu'il parle, si ce n'est pour un rappel au règlement. Si un orateur s'écarte de la question, le président seul l'y rappelle;

» 2. Si un orateur, après avoir été deux fois, dans le même discours, rappelé à la question, continue à s'en écarter, la parole lui est retirée pour le reste de la séance sur la même question. »

Je vous mets en garde.

Je comprends très bien que M. Glineur discute cette question à une autre date et à une autre occasion. Mais, en ce moment, nous discutons le budget des voies et moyens, qui n'a rien de commun avec les situations spéciales de certains partis.

M. Lahaut. — Surtout si cette situation vous ennuie.

M. Glineur. — Je pose la question : Qui a soutenu hier le gouvernement au point de vue de la déclaration ministérielle, et qui le soutiendra demain ou aujourd'hui dans le vote du budget des voies et moyens?

Comme cette question entre dans le cadre de la discussion actuelle, j'ai le droit de la poser. Or, ceux qui ont soutenu le gouvernement, ce sont les « pèlerins du dimanche » et les hitlériens de Rex. C'est donc une majorité de rechange que possède aujourd'hui M. Spaak. Les représentants de la bourgeoisie et les hommes les plus réactionnaires du pays ont fait bloc autour de M. Spaak.

M. Lahaut. — Ces observations entrent dans le cadre même de la discussion du budget.

M. le président. — Monsieur Glineur, je vous rappelle à la question.

M. Glineur. — J'y suis en plein, monsieur le président.

M. le président. — Non! Encore une fois, je vous rappelle à la question.

M. Glineur. — Donc, messieurs, l'ancienne majorité gouvernementale...

M. le président. — Monsieur Glineur, je vous rappelle encore à la question.

M. Glineur. — Rappelez-moi à la question tant que vous voudrez...

M. le président. — Puisqu'il en est ainsi, je vous retire la parole.

M. Glineur. — Retirez-moi la parole si vous le voulez, mais je continue.

M. le président. — La parole est à l'orateur suivant.

M. Glineur. — Je continue, monsieur le président.

M. le président. — Puisque vous n'obéissez pas au président, je vous rappelle à l'ordre.

M. Glineur. — Je n'obéis pas au président parce que le président n'obéit pas au règlement.

Je suis absolument dans la discussion du budget des voies et moyens lorsque je dis que le gouvernement, qui avait une majorité la semaine dernière pour voter le budget des voies et moyens, trouve aujourd'hui une majorité de rechange.

M. le président. — Je consulte la Chambre sur le rappel à l'ordre infligé à M. Glineur.

— La Chambre, par assis et levé, confirme le rappel à l'ordre.

M. le président. — Le rappel à l'ordre est confirmé.

M. Lahaut. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. — Il n'y a pas de rappel au règlement. L'honorable membre doit quitter d'abord la tribune.

M. Glineur. — Il y a un rappel au règlement. Etait-il nécessaire, oui ou non, de faire une déclaration préalable en raison des événements qui se sont produits hier? (*Non! non! sur de nombreux bancs.*)

M. Heyman. — Inclinez-vous devant l'autorité du président.

M. le président. — Je vous ai rappelé plusieurs fois à la question. Vous avez insisté; vous avez continué. Vous aviez préparé un laïus que vous voulez absolument servir à la Chambre. Je ne puis permettre que l'on confonde les débats. Nous sommes dans la discussion du budget des voies et moyens. Je comprends très bien que l'on désire discuter le point de vue politique, mais *non est hic tempus.* C'est peut-être le lieu, mais ce n'est pas le temps.

J'ai eu assez de patience, et je vous ai rappelé à l'ordre. Vous n'en tenez pas compte. La question est de savoir si le règlement sera observé ou non. Je dis qu'il sera observé. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

M. Glineur. — Je tiens aussi à ce que le règlement soit observé.

M. Lahaut. — Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. — Vous avez la parole pour un rappel au règlement. De quoi s'agit-il?

M. Lahaut (*rappel au règlement*). — Monsieur le président, il s'agit du rappel à l'ordre que vous avez infligé à notre collègue Glineur.

L'introduction de son discours, qui était fatalement liée au vote que la Chambre a émis hier, est rattachée à la discussion du budget des voies et moyens. En insistant pour que notre ami Glineur abandonnât cette introduction de son discours, vous avez porté atteinte à la liberté de l'orateur, qui a le droit de présenter son discours comme il l'entend.

Si le discours de notre collègue Glineur était exclusivement basé sur cette question, vous auriez le droit d'invoquer le règlement, mais comme il s'agit de « l'introduction » de ce discours, l'orateur a le droit de la présenter comme il le désire.

Je rappelle au parlement que, quand vous étiez sur les bancs, vous avez souvent rattaché à vos discours des questions politiques qui n'étaient pas à l'ordre du jour.

M. le président. — C'est le président seul qui a le droit de rappeler un orateur à la question, et ce droit, je le maintiens. J'ai laissé continuer l'orateur pendant un certain temps, espérant que l'honorable membre aurait compris. Mais il ne veut pas comprendre. Il brave l'autorité présidentielle. J'ai été forcé de lui retirer la parole, et je le prie de quitter la tribune.

M. Glineur. — Non, je continue.

M. Heyman. — Allons, monsieur Glineur, inclinez-vous devant l'autorité présidentielle.

M. Glineur. — Quitter la tribune? Non! J'achève mon discours sur le budget des voies et moyens.

M. Vermer. — Que faites-vous des institutions démocratiques?

M. Glineur. — Puisque le président ne veut pas que je continue mon introduction au discours que je comptais faire, je poursuis mon discours sur le budget des voies et moyens.

M. le président. — Il me répugne d'employer la force contre l'honorable membre, droit que me confère le règlement, mais puisqu'il s'obstine et qu'il ne veut pas quitter la tribune, je suspends la séance.

— La séance est suspendue à 14 h. 20 m.

De zitting wordt geschorst te 14 u. 20 m.

Elle est reprise à 14 h. 35 m.

Ze wordt hervat te 14 u. 35 m.

M. le président. — Messieurs, je me réfère à la déclaration que j'ai faite tout à l'heure.

Je comprends parfaitement que l'honorable M. Glineur fasse allusion à la situation politique. Mais j'estime que l'allusion doit suffire. Il faut garder la mesure, en revenir à l'examen des budgets d'ordre financier.

L'honorable M. Glineur m'ayant déclaré qu'il respecterait le règlement et ne sortirait plus, pour la suite de son discours, du cadre de la discussion, je lui continue la parole.

L'honorable membre verra par là que je ne suis pas rancunier. (*Très bien!*)

M. Lahaut. — Nous non plus, nous ne sommes pas rancuniers.

M. le président. — La parole est donc à M. Glineur.

M. Glineur (*à la tribune*). — Messieurs, avant d'aborder la suite du discours dont je vous ai développé la seconde partie jeudi dernier, je voudrais — étant donné que nous avons, à l'heure actuelle, au sein du gouvernement, un nouveau ministre des finances — rappeler brièvement quelques passages essentiels de l'exposé que j'ai fait la semaine passée.

Je disais à ce moment que le budget que présente le gouvernement est celui d'un gouvernement aux ordres du grand capital et des profiteurs. N'a-t-il pas, hier encore, donné son soutien aux capitalistes charbonniers qui prétendent refuser aux mineurs l'augmentation de leurs salaires de 2 ½ p. c. auxquels ils ont légitimement droit d'après l'index du coût de la vie lui-même?

Personne ne prend au sérieux l'équilibre apparent du budget. Il est clair que le boni de 17 millions n'est obtenu que par de petits trucs comptables. Je ne m'arrêterai pas à cet aspect du problème, qui n'ajoute rien au prestige du gouvernement qui en fait usage.

Des causes profondes existent qui déséquilibrent dès à présent le budget, notamment :

1° Le chômage, pour lequel l'on prévoit seulement un crédit de 500 millions.

Ce chiffre est basé d'autre part sur l'hypothèse que le chômage ne dépassera pas en 1939 le niveau de 1938.

Or, on peut dès à présent s'attendre à une accentuation du chômage. Dans ces conditions, on peut affirmer que le calcul du gouvernement est faussé presque de 400 millions.

Messieurs, je serais désireux de connaître à ce sujet l'opinion de l'honorable ministre des finances qui a succédé à M. Max-Léo Gérard. En effet, monsieur le ministre, votre prédécesseur n'a-t-il pas déclaré qu'il n'abandonnait pas les 400 millions que les caisses de chômage doivent, paraît-il, au gouvernement?

J'ai eu l'occasion d'expliquer à l'honorable M. Max-Léo Gérard que ce n'étaient pas les caisses de chômage qui devaient de l'argent au gouvernement, mais que c'était au contraire ce dernier qui avait une dette envers les caisses, par suite notamment de la carence administrative.

Voici comment l'O. N. P. C. travaille sous le contrôle du gouvernement. Le chômeur remplit une formule d'état de besoin, qui est signée par le bourgmestre et les autorités compétentes. C'est seulement un an, parfois deux ans, après que l'O. N. P. C. envoie aux caisses de chômage un bulletin les informant que tel chômeur a touché de l'argent indûment, avec prière de récupérer cet argent. Cette situation est le fait du contrôle tardif de l'O. N. P. C. Mais certaines caisses de chômage ont dû débourser des milliers de francs que le gouvernement aurait dû décaisser à leur place, parce qu'il était responsable de cette situation.

Renouvelant l'erreur de l'an dernier, le gouvernement prévoit qu'il pourra payer ses fonctionnaires au taux moyen de 107.5. La question a été soulevée hier d'ailleurs par mon ami Lahaut. Le premier ministre a répondu : si l'index augmente, nous ferons ce que nous avons fait lors du gouvernement van Zeeland. Je ne crois pas que les agents de l'Etat aient été très fiers de l'attitude et de la décision prise à leur sujet par le gouvernement van Zeeland. La hausse persistante de l'index des prix de détail indique que c'est au taux de 110 qu'il serait prudent de se rallier. Cela donnerait une dépense supplémentaire de plus ou moins 130 millions pour les traitements, de 45 millions pour les pensions et de 24 millions pour les pensions d'invalidité, soit au total 199 millions. Il nous paraît tout à fait illusoire de supposer qu'une baisse des prix de détail s'opérera en raison de la baisse des prix de gros, d'ailleurs arrêtée en ce moment. Le décalage entre ces deux index est la conséquence du caractère monopoliste de l'économie capitaliste, des monopoles de fait et aussi des conditions créées par le gouvernement lui-même.

Les contingentements et les impôts indirects font hausser, en effet, les prix de détail, provoquant la vie chère, même quand les prix de gros, les prix d'exportation diminuent. C'est ainsi que de 1937 à 1938, alors que les prix de gros ont baissé d'environ 9 p. c., l'index des prix de détail, abstraction faite des truquages, a haussé d'environ 5 p. c. Il est, par conséquent, certain que les dépenses seront supérieures aux prévisions.

Enfin, disais-je jeudi dernier, le gouvernement donne un caractère limitatif aux dépenses et, par conséquent, se réserve le droit de réduire les traitements et pensions de ses fonctionnaires et agents en les décrochant de l'index. La formule est peut-être originale, mais ce n'est que la transposition sur le plan économique de la politique du chiffon de papier, du non-respect des engagements pris. Ce serait non seulement une mesure inique à l'égard des travailleurs de l'Etat, mais le mauvais exemple, l'encouragement au patronat, qui ne tarderait pas à l'étendre à l'industrie privée, régie par le système des conventions collectives.

Outre les compressions déjà réalisées, le gouvernement préconise encore de diminuer le nombre des agents temporaires par l'augmentation de la durée des prestations. Il entend rétablir aussi la retenue de 10 p. c. sur les chevrons de front. Si je ne m'abuse, hier, l'honorable premier ministre déclarait que cette question seulement pouvait être considérée comme une mesure déflationniste.

Dans sa déclaration ministérielle, première manière, M. Spaak déclarait qu'il fallait faire travailler. Il l'a réaffirmé hier.

Les chiffres du budget élaboré par M. Max-Léo Gérard, chiffres qui sont déclarés tout à fait déflationnistes même parmi les plus éminents économistes que nous avons connus au parlement et au dehors, même par les orateurs du P. O. B. encore lundi dernier, ces chiffres, dis-je, que M. Spaak entend appliquer intégralement, dénotent exactement le contraire.

De 2,574 millions en 1938, l'extraordinaire dégringole à 1,618 millions, soit une diminution de 962 millions, qui représente 37.3 p. c. des crédits de l'an dernier.

La réduction apparaît encore plus massive, si nous considérons les postes destinés aux travaux publics et à la résorption du chômage. De 1,281 millions en 1938, soit 49.5 p. c. du total, il ne reste plus, en 1939, que 626 millions, soit 39 p. c. du total et une diminution de 650 millions, c'est-à-dire de plus de la moitié.

Pour ce qui concerne l'agriculture, la différence est aussi frappante. Quant au département du travail et de la prévoyance sociale, qui figurait l'an dernier pour 22 millions, il n'obtient rien.

Les conséquences de ces restrictions sont considérables. De nombreuses administrations communales et provinciales, les œuvres diverses, devront renoncer à entreprendre les travaux prévus, et il s'ensuivra une augmentation considérable du chômage.

Parlant de la non-application éventuelle de l'assurance-chômage obligatoire à partir du 1er janvier 1939, M. Max-Léo Gérard expliquait qu'il pourrait en résulter que les communes continuassent à assumer la charge d'une partie des indemnités de chômage.

L'O. R. E. C. est mis en veilleuse et, pratiquement, n'existe plus. Le commissariat spécial pour le Borinage, chargé de l'exécution des travaux publics dans cette région, est supprimé, alors qu'il reste encore beaucoup à faire.

Ces mesures de déflation vont entraîner un accroissement considérable du chômage.

Un simple calcul nous le montre.

Les statisticiens évaluent à 47 p. c. la part représentée par les salaires dans les frais entraînés par les travaux publics. Quand 1 milliard est dépensé pour ces travaux, 470 millions vont aux salaires.

Fixons à 12,000 francs par an le salaire moyen d'un ouvrier, et nous trouvons qu'un milliard consacré aux travaux publics permet de donner de la besogne à 39,100 ouvriers pendant un an.

Mais quand les ouvriers travaillent, ils en font vivre d'autres, non seulement parce qu'ils devront se vêtir et se nourrir, mais aussi parce qu'il utilisent, pour leur besogne, des outils, des matériaux, qui, eux-mêmes, nécessitent le travail d'autres ouvriers.

D'après les statistiques, l'emploi indirect de main-d'œuvre qui en résulte est égal à l'emploi direct. En d'autres termes, quatre ouvriers occupés aux travaux publics en font vivre quatre autres. Prenons cependant une proportion défavorable et disons que quatre ouvriers qui travaillent pendant une année procureront du travail à trois autres ouvriers pendant le même temps.

Il en résulte qu'un milliard consacré aux travaux publics donne directement du travail à 39,100 ouvriers et indirectement à 29,300 autres pendant un an. Au total : 68,400 travailleurs.

Deux objections peuvent être faites à ce calcul.

D'abord, que le milliard retiré du budget n'était pas consacré entièrement aux travaux publics.

Ensuite, que les ouvriers mis au travail indirectement par l'exécution de travaux publics ne sont pas tous occupés en Belgique. En effet, les matériaux employés viennent en partie de l'étranger.

Effectivement, la diminution portant sur les crédits destinés aux travaux publics est d'environ 650 millions.

Cependant, il faut tenir compte du fait que la réduction d'autres postes entraîne, elle aussi, indirectement du chômage.

Tenons compte de ces faits, diminuons sensiblement les chiffres obtenus. Nous pouvons affirmer que cela nous donne encore environ 40,000 chômeurs.

40,000 sans-travail de plus, alors que tout devrait être mis en œuvre pour résorber le chômage croissant.

Loin de « faire travailler », une telle politique financière ne peut aboutir qu'à augmenter le chômage, la misère et la stagnation économique.

Déflationniste, le budget de 1939 est aussi plus antidémocratique que ne l'était celui de l'an dernier.

Louis Bertrand, dans le *Peuple* du lundi 21 novembre, écrivait :

« Notre budget n'est pas digne d'un régime de démocratie.

» Pendant trois quarts de siècle, sous le système censitaire et bourgeois, les ministres des finances se faisaient un point d'honneur de tenir la balance égale entre les impôts directs et les impôts indirects.

» La moitié des ressources de l'Etat était demandée aux impôts directs frappant surtout la fortune acquise et l'autre moitié aux impôts indirects ou de consommation.

» Actuellement, les impôts directs ne représente que le tiers des impôts et les impositions indirectes deux tiers!

» Et cela sous un régime où démocrates socialistes et démocrates chrétiens représentent la majorité du pays.

» C'est tout bonnement incroyable, pour ne pas dire plus!

» Et cela continue de plus belle!

» C'est ainsi que pour récupérer les frais de la récente mobilisation, que l'on évalue à 171 millions, le ministre des finances demande de nouveaux impôts, soit 76 millions à des impôts directs et 95 millions à des impôts indirects, sous la forme de taxe de transmission et impôts connexes. »

Puissent les mandataires socialistes, les démocrates, tenir compte de l'avis de cet « ancien » et rejeter ce budget odieux, qui fera que les pauvres payeront plus et recevront moins ou, pour employer une formule plus populaire, que les pauvres deviendront plus pauvres et les riches plus riches.

Au chapitre des recettes, nous relevons que la prévision pour la taxe mobilière, frappant surtout les riches, diminue de 200 millions, soit un cinquième, tandis que l'impôt complémentaire personnel, malgré le renforcement du contrôle, reste au même chiffre qu'en 1938.

Les riches paieront moins, mais les pauvres paieront plus.

La « taxe de crise » passe de 471 à 600 millions, y compris la somme que l'on entend réclamer « rétroactivement » aux salariés pour les six premiers mois de 1938.

Je pense que le projet de loi stipulant que les citoyens jouissant de traitements et salaires dépassant le taux de 20,000 francs, seront tenus de verser intégralement, et en une seule fois, les six mois d'arriérés de la taxe de crise, sera mis en application.

Le projet prévoit également que les ouvriers, que les travailleurs de toutes catégories paieront la taxe de crise doublée chaque mois afin que le gouvernement puisse récupérer les six mois d'arriérés, dont il a prévu la rentrée à son budget de 1939.

A part cela, ce budget n'est pas déflationniste.

C'est sur son revenu de 1939 que le salarié, l'appointé, le pensionné, le chômeur devra prélever cet impôt supplémentaire, ce qui signifiera pour lui et sa famille un peu plus de misère.

M. le premier ministre a très bien défini hier le terme « déflation ». Selon lui, déflation signifie diminution des salaires et des traitements, c'est-à-dire plus de misère pour les masses laborieuses.

Eh bien, oui ou non, l'application de cette taxe de crise, la perception des différents impôts auxquels je viens de faire allusion, cela va-t-il, oui ou non, amener plus de misère au sein des masses laborieuses du pays? Nous disons oui, et c'est par conséquent un budget déflationniste que vous nous présentez.

Le budget atteint une augmentation considérable de 120 millions, aussi, des impôts de consommation, qui pèsent de toute leur masse sur les ressources des travailleurs. Il faut y ajouter les millions destinés à couvrir les dépenses nécessitées par la mise de l'armée sur P. P. R., l'augmentation inique de la redevance sur les appareils de radio, qui frappe sans distinction le poste le plus modeste et le plus luxueux, ainsi que le nouveau taux sur les licences.

Je désire m'arrêter un instant à cette question de la taxe sur les poste de T. S. F. Certains nous disent : Comment taxer d'une façon équitablement proportionnelle tous les postes de T. S. F.? Il existe des centaines de milliers de postes dans le pays, et pour les taxer proportionnellement à leur valeur, il faudrait créer une armée de contrôleurs pour déterminer ce qui peut être considéré comme poste de luxe ou comme poste ordinaire.

Il y a une part de vérité dans tout cela. Cependant, monsieur le premier ministre, il est inconcevable que le chômeur et le vieux pensionné, que le petit et moyen manuel payent une taxe, pour leur poste de T. S. F., de 78 francs, tout comme le millionnaire, qui possède un poste de grand luxe. Voilà l'injustice!

S'il est vraiment impossible d'établir une discrimination au point de vue de l'impôt entre les centaines de milliers de postes existants dans le pays, pourquoi n'exonérez-vous pas de l'augmentation de taxe les chômeurs, les pensionnés et les travailleurs dont le revenu est inférieur à un taux déterminé? Voilà une base de laquelle vous pourriez partir pour éviter une augmentation d'imposition aux citoyens à revenus modestes. Pour contre-balancer la perte qui en résulterait pour le budget, vous pourriez augmenter la redevance que doivent acquitter ceux qui peuvent facilement payer l'impôt.

Voilà donc un moyen que je soumets à vos méditations pour éviter aux petites gens de notre pays une recrudescence de misère.

Ainsi que pour celui de l'an dernier, les recettes du budget de 1939 sont constituées à raison de 67 ½ p. c. par les impôts indirects; or, chacun sait qu'ils pèsent plus lourdement sur les pauvres que sur les riches, qu'ils sont les plus antidémocratiques.

Ce caractère du budget est encore aggravé du fait que la fraude fiscale continue à sévir au détriment de ceux qui, ouvriers et employés, se voient retenir leurs impôts à la source et que, tandis que l'on se propose d'exiger des plus pauvres le paiement de la taxe de crise, rétroactivement on abandonne le recouvrement de l'impôt sur les bénéfices illégitimes de la dévaluation.

Examiné sous cet angle, le chapitre des dépenses ne vaut guère mieux que celui des recettes.

Si nous comparons les budgets de 1935 à 1938, nous constatons que si le total des dépenses augmente de 24 p. c., les dépenses sociales, elles, n'augmentent que de 8 p. c.

Mes amis auront l'occasion d'insister davantage, lors de la discussion des budgets des différents départements, sur cet aspect du problème, pour autant qu'il y ait encore un gouvernement.

Ce budget déflationniste, antidémocratique, est aussi en déséquilibre, c'est pourquoi les mandataires communistes émettront un vote négatif; ils invitent les démocrates de tous les partis à en faire autant.

Chacun se plaît à reconnaître la gravité des problèmes qui nous assaillent : crise, chômage, misère, tel aussi celui de la dénatalité, sur lequel l'honorable rapporteur attire l'attention du parlement.

Mais il ne suffit pas de constater le mal, il faut en rechercher les causes, y apporter le remède.

Si le nombre de naissances décroît, si beaucoup de jeunes travailleurs hésitent à fonder famille, c'est en raison des conditions difficiles de l'existence, de l'inquiétude du lendemain, de la peur du chômage.

Pour changer cela, il faut rompre résolument avec la politique suivie jusqu'ici.

Ce n'est pas en capitulant devant le grand capital financier par une politique de bas salaires que l'on peut ranimer l'économie de notre pays.

Il serait illusoire de croire que la Belgique peut gagner du terrain sur le marché international en faisant de la déflation.

Oh! certes, le gouvernement s'est encore défendu hier de ne pas vouloir faire de la déflation. A cet égard, M. le premier ministre a expliqué que l'honorable M. Max-Léo Gérard avait commis une faute de « tactique psychologique », ce qui voulait dire qu'il avait commis une bêtise. Cela signifie aussi que nous sommes tous partisans de la déflation, mais il faut la faire sans le dire. Voilà le sens des divergences de vues qui ont éclaté au sein du gouvernement.

La tendance à l'autarcie, les méthodes de spoliation et d'exploitation à outrance, qui permettent à l'Allemagne et au Japon d'inonder le marché de produits à des prix défiant toute concurrence, ont fermé de nombreux marchés à notre exportation. Engager la lutte sur ce terrain ne pourrait aboutir qu'à un autre résultat : réduire les travailleurs de Belgique au rang d'esclaves. Jamais ils ne le permettront!

Alors que faire?

Il faut tenir compte de la situation nouvelle, reconsidérer le problème économique non sous l'angle des intérêts du grand capital, mais sous l'angle des véritables intérêts du pays. La solution doit être trouvée, avant tout, dans le pays, dans l'élargissement du marché intérieur, en assurant une base solide pour notre production industrielle et agricole, en augmentant la capacité de consommation des larges masses.

Loin de ralentir l'activité économique, il faut la stimuler par le relèvement du niveau des salaires, par le rééquipement de l'industrie, son adaptation aux nécessités de l'heure, en améliorant la qualité des produites.

Le niveau d'existence, les conditions de confort et d'hygiène du pays sont loin en dessous de ce qu'ils sont dans d'autres pays industriels.

Par tête d'habitant, on consomme chez nous non seulement moins de lait et de viande, mais aussi moins de tissus, moins de produits industriels en général qu'en Angleterre, en France et dans les pays scandinaves. Or, les besoins de notre population laborieuse ne sont pas moins grands. Il faut lui donner la possibilité de pouvoir acheter et consommer ce dont elle a besoin. C'est dans cette voie qu'il faut s'engager, car elle correspond à l'intérêt véritable du pays.

Mais pour cela, pour « faire travailler », il faut tout d'abord s'opposer résolument à la politique financière du gouvernement, qui réduit les dépenses sociales, rétrécit les possibilités de travail, anémie davantage l'économie.

Ce n'est pas en faisant peser sur les pauvres le poids essentiel des impôts qu'on atteindra ce résultat, mais en dégrevant hardiment en leur faveur, en élargissant les lois sociales, en donnant aux vieux la pension de 6,000 francs à 60 ans, en adaptant les salaires au coût de la vie, en développant les grands travaux pour rééquiper le pays, en favorisant le développement de nouvelles industries, en soutenant la paysannerie et l'artisanat.

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une telle politique, il faut les rechercher en ordre principal dans la réforme démocratique des impôts qui fassent payer les riches, les trusts, les

monopoles. C'est dans ce but que nous proposons d'exonérer de l'impôt complémentaire personnel les revenus inférieurs à 25,000 francs net.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Je croyais que c'était 30,000.

M. Glineur. — C'est votre croyance; une première fois vous mettiez 30,000 et en même temps votre budget prévoyait l'aggravation de votre proposition. C'est une interruption démagogique que vous venez de faire à l'occasion de notre intervention.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — C'est votre contradiction qui a causé mon interruption.

M. Lahaut. — Allez-vous-en! On vous a chassé à votre congrès.

M. Glineur. — Notre proposition, monsieur le premier ministre, est, au contraire, très démocratique.

Les revenus de 25,000 à 50,000 francs seront taxés à 1 p. c. Par contre, la progressivité augmentera jusqu'à atteindre 25 p. c. pour les revenus supérieurs à 500,000 francs, afin de rendre progressive la contribution foncière.

Au lieu d'avoir la progressivité des impôts, vous frappez exclusivement dans la pratique les masses laborieuses du pays. Donc notre formule qui préconise l'impôt progressif est véritablement démocratique.

M. Van Hecke. — Pourquoi vous arrêtez-vous à 25 p. c.? Est-ce parce que dès que les revenus atteignent 500,000 francs les capitalistes deviennent vos amis?

M. Glineur. — Non, mais si notre formule vous plaît, je suppose que vous serez d'accord avec nous pour la voter, mais dans ce cas je ne crois pas que vos amis les capitalistes vous féliciteront.

M. Van Hecke. — C'est vous qui prenez aujourd'hui leur défense. (*Rires.*)

M. Glineur. — Puisque vous êtes leur représentant et que nous prenons leur défense d'après vous, alors soutenez notre proposition et vous serez les bienvenus chez eux.

Contrairement aux autres impôts sur les revenus, la contribution foncière est uniformément de 6 p. c., sans considération de l'importance des revenus fonciers du contribuable ni de l'importance du bien.

Nous proposons un taux progressif de 2 p. c. par tranche de 20,000 francs, à partir d'un revenu de 20,000 francs.

De relever les minima exonérés de la taxe professionnelle. En trouvant, ici aussi, des ressources compensatoires, grâce à l'augmentation de la progressivité sur les gros revenus.

De remplacer la taxe de transmission par une taxe unique, perçue à la production. Cette mesure mettra fin aux complications de la taxe de transmission et diminuera l'infériorité dans laquelle cette taxe place les petits commerçants à l'égard des grands magasins.

Des économies sur les gros traitements et pensions des hauts fonctionnaires et magistrats, sur la liste civile, sur les cumuls scandaleux.

Il y a des milliards qui traînent.

Les grosses sociétés, aidées pendant la dernière crise grâce aux prêts consentis par l'A. N. I. C. et la S. N. C. I., de scandaleuse mémoire, doivent encore 1 milliard 412 millions de crédits qu'elles n'ont jamais remboursés à l' O. L. I. C. (Office de Liquidation des Interventions de Crise).

Seulement, M. Max-Léo Gérard n'a pas dit qu'il n'abandonnait pas le remboursement de ces crédits avancés aux gros industriels. Il n'a parlé que du remboursement dû par les caisses syndicales, et il faudrait donc savoir définitivement si l'on va obliger ces gros organismes industriels à rembourser les crédits qui leur ont été accordés. Ces sommes ne leur sont pas réclamées, bien que plusieurs grosses entreprises industrielles aient distribué des dividendes plantureux.

Une taxe professionnelle supplémentaire de 15 p. c. sur tous les trusts et monopoles.

Le monopole d'Etat sur l'alcool. Cette mesure serait favorable aux cafetiers, à qui les débits clandestins font une concurrence mortelle. Elle permettrait de supprimer la fraude qui sévit sur une vaste échelle et rapporterait 250 millions.

Qu'on réalise le monopole de l'électricité, des assurances, des engrais, le gouvernement y trouvera d'importantes ressources et le pays des avantages considérables.

Porter à 25 p. c. l'impôt sur les rémunérations des administrateurs de sociétés.

Ces mesures permettraient de donner aux vieux une pension de 6,000 francs à 60 ans, avec quoi tout le parlement a déclaré être solidaire, et permettraient en outre de donner du travail et des allocations convenables aux chômeurs, du pain à tous.

Elles permettraient au gouvernement de s'engager dans une politique de grands travaux et de réaliser les réformes sociales promises.

Elles sont réclamées par la majorité démocratique du pays, elles peuvent être réalisées par l'union des élus démocrates de cette assemblée.

C'est le seul moyen d'arrêter la course à l'abîme de la déflation, de la décadence économique et de la régression sociale.

Ah! je sais que M. le premier ministre Spaak tente de justifier toutes ses trahisons, tous ses reniements des décisions de son propre parti et de la masse des syndiqués de la C. G. T. belge sous le fallacieux prétexte qu'il faut sauver ce gouvernement, qui, paraît-il, a la vertu de sauver le pays de la réaction et du fascisme.

Permettez-moi de vous dire que c'est précisément la politique que vous menez en ce moment qui a conduit d'autres pays à des régimes fascistes que nous ne connaissons que trop bien.

Seulement, sa duperie s'écroule devant la lumière des faits.

Voulez-vous l'opinion du pays sur le gouvernement Spaak, messieurs? Le pays démocratique le considère comme un gouvernement qui fait le jeu de la réaction, qui ne défend pas les droits acquis par les travailleurs, mais qui, au contraire, veut réintroduire la déflation et qui, par ses actes, augmente le nombre des chômeurs.

M. Vandenberghe. — C'est la *Voix du Peuple* qui écrit cela. (*Interruptions sur les bancs communistes.*)

M. Glineur. — Non, c'est l'ensemble du pays démocratique. Et si la semaine dernière le gouvernement pouvait encore s'appuyer sur une partie des parlementaires et des élus démocrates de cette assemblée, à partir d'aujourd'hui, ce gouvernement est basé sur une majorité de rechange et doit s'appuyer sur les élus hitlériens de cette assemblée. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

M. Winandy. — Ce que vous dites n'est pas exact.

M. Glineur. — Il doit s'appuyer sur les élus rexistes, qui ont apporté leurs vingt voix au vote de l'ordre du jour de confiance.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Vous oubliez que hier le groupe socialiste, à l'unanimité, a fait déclarer par son chef qu'il était d'accord sur la politique financière, économique et sociale du gouvernement.

M. Lahaut. — Et il a exprimé sa méfiance en votant, au nombre de 38, contre l'ordre du jour de confiance.

M. P. De Bruyn. — Tous les ouvriers sont d'accord.

M. Glineur. — Je n'oublie pas le fait d'hier que vous rappelez très opportunément, mais ce que je n'oublie pas non plus c'est qu'avant-hier, lundi, au congrès du parti socialiste belge, la plupart des orateurs — MM. Sainte, Buset et d'autres encore — se sont précisément prononcés contre cette politique de déflation (*non! non! sur les bancs socialistes*) et ont déclaré que ce budget est un budget déflationniste. Vous faites des signes de dénégation, mais attendez.

M. Van Glabbeke. — En tout cas, M. de Man, ancien ministre des finances, l'a déclaré. Cela, les socialistes ne peuvent pas le contester.

M. Glineur. — C'est ce que MM. Sainte et Buset ont déclaré lundi. (*Colloques.*)

M. Beaufort. — Personne ne dira le contraire.

M. Missiaen. — Si! si!

M. Glineur. — Vous vous souviendrez comme moi qu'après le discours prononcé jeudi dernier par M. Max-Léo Gérard, ministre des finances démissionnaire, M. Buset a parlé ici même du projet de pleins pouvoirs financiers. Il a rappelé les termes dans lesquels ce projet est conçu et il nous a dit que dans ces conditions il ne pourrait pas accorder sa confiance au gouvernement.

M. Lahaut. — Parfaitement.

M. Glineur. — Au congrès socialiste, d'autres orateurs se sont prononcés dans le même sens et je m'étonne que M. le premier ministre...

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Moi aussi je m'étonne. Vous n'y comprenez plus rien, moi non plus! (*Hilarité.*)

M. Lahaut. — Il y a longtemps que vous ne comprenez plus. Vous ne comprenez même pas quand on vous dit de vous en aller.

M. Heyman. — M. Lahaut comprend heureusement!

M. Glineur. — Au début de mon discours, vous étiez absent, monsieur le premier ministre, et je l'ai beaucoup regretté parce que je

voulais vous poser une question : A quoi voulez-vous aboutir en vous maintenant au pouvoir malgré la décision de votre congrès? Votre gouvernement s'appuie à présent sur le bloc de la bourgeoisie.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Cela regarde les socialistes et moi, et pas vous.

M. Lahaut. — Cela nous regarde aussi; l'honnêteté politique nous regarde. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Glineur. — S'il nous plaît de poser la question et s'il ne vous plaît pas d'y répondre, vous êtes libre de vos actes. Mais vis-à-vis du pays démocratique, vis-à-vis des déclarations que vous avez faites d'être toujours fidèle aux décisions de votre parti, même s'il était dans l'erreur, vous nous permettrez de vous poser cette question à l'occasion de ce débat.

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Un peu de patience.

M. Glineur. — Peut-être.

L'opinion démocratique voit de plus en plus clair dans votre jeu, monsieur Spaak! Le 57e Congrès du P. O. B. s'est prononcé, à l'unanimité, contre toute déflation. Des voix de plus en plus autorisées se font entendre maintenant dans les rangs libéraux et démocrates chrétiens.

Nous n'avons pas peur de déclarer ici que, pour sauver la démocratie et les droits acquis du peuple travailleur, il faut que le gouvernement de M. Spaak s'en aille.

M. Jamar. — Mais non!

SUR LES BANCS COMMUNISTES : Mais si!

M. Glineur. — Et croyez bien, messieurs, que nous connaissons les spéculations que font les réactionnaires et les fascistes sur ce départ éventuel. Nous savons qu'ils rêvent de le remplacer par une petite équipe dictatoriale. Nous savons aussi le chantage que le premier ministre tente d'exercer dans certains milieux ouvriers avec cette spéculation.

Mais ce que nous savons surtout, c'est que le courant d'opinion est puissant dans le pays contre la déflation et la dévaluation.

Hier, notre ami Lahaut faisait la biographie de l'honorable ministre des finances, qui, en 1925-1926, est passé au gouvernement Poullet-Vandervelde.

M. Lahaut. — On l'a chassé aussi.

M. Glineur. — Il fut le père de la dévaluation de 1926. Vous permettrez donc aux démocrates de ne pas avoir tous leurs apaisements quant à la présence au gouvernement d'un ministre qui a opéré cette dévaluation, au sujet de laquelle on connaît ses opinions, qui étaient encore plus ultra que celles de M. Max-Léo Gérard.

Nous savons que l'opinion publique exige le droit au travail et au bien-être, qu'elle exige une réforme démocratique de la fiscalité.

C'est cette opinion publique, c'est cette puissance du monde du travail qui permet aux démocrates de cette assemblée d'envisager sans crainte une consultation électorale. Mais c'est cette opinion publique qui leur dicte aussi leur devoir de représentants de la nation : s'opposer au gouvernement Spaak, complice des aventuriers de Munich et du grand capital belge.

Le parti communiste se déclare prêt à s'associer à tout effort honnête pour sauver le pays.

M. P. De Bruyn. — Pas besoin!

M. Glineur. — Ne dites pas cela. Pour vous, ce n'est peut-être pas nécessaire, mais le pays, ce n'est pas vous. (*Rires sur divers bancs.*)

Le parti communiste est fermement convaincu que cette œuvre de redressement au service du peuple travailleur est réalisable par l'union et la fermeté de tous les démocrates.

J'ai rappelé tantôt la présence au sein du gouvernement de l'honorable M. Janssen, ministre dans le gouvernement Poullet-Vandervelde. Laissez-moi vous rappeler en terminant que, à cette époque, M. Janson a laissé une formule qui est restée presque historique lorsqu'il a dit...

M. Lahaut (*désignant M. Spaak*). — C'était son oncle.

M. Glineur. — ... « Allez-vous-en! »

Je crois qu'il est utile de reprendre cette formule aujourd'hui.

Au nom de tous les démocrates de ce pays, nous disons au gouvernement Spaak : Allez-vous-en! Démissionnez! (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

DES VOIX A DROITE ET A GAUCHE : Restez!

M. le président. — La liste des orateurs mandatés est épuisée; nous allons entendre maintenant ceux qui disposent d'un quart d'heure.

Het woord is aan den heer Vranckx.

De heer Vranckx. — Mevrouwen, mijne heeren, verleden week heeft de heer Max-Léo Gérard hier een verklaring afgelegd betreffende de beperking der burgerlijke pensioenen. Hij heeft zich met klem verzet tegen die beperking, die nochtans 30 milioen voor het land zou opbrengen, steunende op redenen van rechtvaardigheid, die hij heeft uitgelegd en die instemming vonden op vele banken, en steunende eveneens op de democratie, wat hij niet heeft uitgelegd, maar wat misschien ook verklaarbaar is.

Ik wil voor het oogenblik daarop niet verder ingaan. Maar, wanneer ik de instemming op verschillende banken en de verklaring van den heer minister heb gehoord, blijf ik thans de hoop koesteren, dat, als ik aan den heer minister vandaag vraag rechtvaardig te zijn tegenover 752 weduwen en weezen van losse werklieden van P. T. T., die niet beschikken over een pensioen van 30,000 frank, maar over een pensioen gaande van 2,000 tot 4,000 frank, hij eveneens de noodige bezorgdheid aan den dag zal leggen om de 600,000 frank te vinden welke noodzakelijk zijn om een onrechtvaardigheid te herstellen welke tegenover deze weduwen en weezen werd begaan.

Om klaar te zijn, wil ik even herinneren aan dien toestand. Op 1 Januari 1935 telde de Belgische Staat voor de verschillende departement 16 pensioenkassen voor weduwen en weezen; door koninklijk besluit van 27 December 1935 werden 15 van die kassen in een enkele versmolten, met uitzondering van die pensioenkas van weduwen en weezen van werklieden van P. T. T. Die versmelting heeft merkelijke voordeelen bijgebracht.

In plaats van een pensioen van 20 t. h. na vijf jaar, bekomen die weduwen een pensioen van 30 t. h. van het gemiddelde loon na één jaar. Voor het eerste kind, in plaats van 2 t. h. van het gemiddelde loon, 5 t. h., enz.

Men heeft dan gewacht tot 1937 om een deel, namelijk de aangesloten werklieden van P. T. T., eveneens te laten in de centrale kas. Uitsluiting werd tot hiertoe gemaakt voor de weduwen en weezen waarvan het pensioen ingang heeft gevonden vóór 1937.

De toestand is de volgende, heer minister : 17,766 weduwen van de centrale kas genieten op dit oogenblik een minimum pensioen van 30 t. h. na één jaar, en kunnen 50 t. h. bereiken; 633 weduwen ontvangen een pensioen van 20 t. h. na tien jaar, en kunnen slechts gaan tot 33 t. h.; 3,239 kinderen, van de centrale kas, genieten 5 t. h. tot achttien jaar, het tweede kind 3 t. h.; 114 kinderen, van de kas voor losse werklieden van P. T. T., ontvangen 2 t. h. tot zestien jaar.

De uitgaven die zouden gevergd worden voor een gelijkstelling zijn niet zoo hoog. Ik heb de berekening gemaakt. Voor een totaal van 633 weduwen, bedraagt de eindsom 600,000 frank, en voor 114 kinderen, is het totaal 29,000 frank.

Ik hoop, heer minister, dat u uw aandacht zult schenken aan die zaak, om deze groote onrechtvaardigheid zoo spoedig mogelijk te herstellen. Ik houd er eveneens aan, te wijzen op een stelling die werd verdedigd door den achtbaren heer Heyman, verleden Donderdag. In zijn rede, die diepen indruk heeft gemaakt, heeft hij ook gewezen op de uitgaven die gedaan worden voor de landsverdediging.

De achtbare heer verslaggever heeft daarbij geen enkele beperking aangehaald. En het is juist omdat deze stelling al te veel instemming heeft gevonden op de verschillende banken van deze Kamer, dat ik het mij als een plicht aanrekenen even op deze kwestie terug te komen en te wijzen op een paar zaken die niet uit het oog worden verloren.

Het is onbetwistbaar, dat wij op dit oogenblik in dit land een meerderheid hebben die zich stelt op het standpunt van de landsverdediging. Men mag zelfs zeggen dat het een « overweldigende meerderheid » is, die op het huidige oogenblik bereid is geen afbreuk te laten doen aan onze vrijheid.

Maar wanneer men zich bevindt tegenover uitgaven die zóó buitensporig zijn als deze die gevergd worden voor onze landsverdediging, dan past het daarover enkele woorden meer te zeggen. Reeds verleden jaar, bij de bespreking van de begrooting van landsverdediging, heb ik enkele cijfers aangehaald. Ik heb er toen opgewezen hoe reeds op dat oogenblik 58 t. h. van de totale uitgaven van den Staat dienen moesten voor het delgen van de schuld die ons is overgebleven van den oorlog 1914-1918, en voor het voorbereiden van den nieuwen oorlog.

Welnu, de heer Eden heeft er, in zeer merkwaardige termen, een paar weken geleden, op gewezen, dat een degelijke landsverdediging niet alleen veronderstelt materiaal, forten en manschappen, maar ook — en vooral! — een zedelijke stellingname van gansch de natie tegenover het dreigend gevaar.

En het bewijs van deze stelling ligt voor de hand. Ik zou niet willen zinspelen op een kwestie, die hier reeds heel wat herrie en heel wat moeilijkheden heeft verwekt. Maar men zal mij toch toegeven, dat het voorbeeld van Spanje in dat opzicht stichtend

is. Ziedaar een volk dat strijdt voor zijn demokratie, voor het behoud van zijn vrijheid. Nooit wellicht, in gansch de geschiedenis, zag men een strijd met meer ongelijke middelen : eenerzijds een overvloed van volmaakt materiaal en van weluitgeruste manschappen, en anderzijds een volk dat, om zoo te zeggen, beroofd is van alles, maar dat tegenover den overweldiger stelt een zedelijken moed, een liefde voor de vrijheid en voor de demokratie, die het een weerstandsvermogen geven, dat geheel de wereld heeft verbaasd.

Welnu, mijnheer de minister, op dit oogenblik vestig ik uw aandacht op het volgende : de grootste vijand dien wij hebben te bestrijden, is niet alleen een eventuele inval van het buitenland; de grootste vijand is binnen onze grenzen, en dat zij de ontberingen en de werkloosheid. En wanneer wij er niet in gelukken op dat gebied verbeteringen te brengen, gelooft mij, dan is het weerstandsvermogen van de natie veel kleiner. Van het oogenblik af dat gij het optimum overschreden hebt van die uitgaven, zoodanig dat gij aan dien strijd moest verzaken, dan zeg ik u bij voorbaat dat gij niet een beter maar een slechter weerstandsvermogen zult bekomen hebben. (*Zeer wel! op verschillende banken.*)

Ik had gemeend dat het noodzakelijk was uw aandacht daarop te vestigen, vooral nu, omdat nu de uitgaven voor de landsverdediging bijna algemeen worden goedgekeurd. Maar wat betreft die uitgaven, zijn er categorieën medeburgers die weigeren de offers te brengen, welke men het recht heeft hun te vragen.

En toen de heer Glineur, wiens rede in het algemeen als demagogisch moet beschouwd worden, maar waar hier en daar eenige punten aangeraakt werden die juist zijn, toen hij die rede uitsprak, toen meende ik dat voor het dekken van die uitgaven te veel op de massa aanspraak wordt gedaan, en niet alleen op de bevoordeeligden.

Mijnheer de minister, ik wil u herinneren aan die woorden die te pas zijn gekomen bij een cursus die gij zelf hebt onderwezen, en die door een uwer collega's herhaald werden : « Le superflu des riches est la propriété des pauvres. »

Welnu, mijnheer de minister, ik ga niet zoo ver, maar il heb toch het recht te zeggen dat, indien buitengewone opofferingen van de natie moeten geëischt worden, de rijken moeten belast worden, en dat een groot deel van hun « superflu » naar de Staatkist, naar de collectiviteit moet teruggaan. En wanneer ik dat nu bijzonder nadrukkelijk zeg, dan is het omdat de laatste dagen vooral hebben aangetoond dat, misschien buiten het weten van den eerste-minister, die ik niet persoonlijk wil verantwoordelijk stellen, feiten werden gepleegd, die tegen die stelling indruischen.

Het is met ontzetting dat ik vernomen heb, dat de heer minister van onderwijs beslist had, aan de ouders wier kinderen geen 60 t. h. van de punten hadden behaald, schoolgeld te doen betalen.

Op dit oogenblik, streeft men een doel na : voor den Staat wil men nieuwe inkomsten scheppen.

In plaats van zich te richten tot het « superflu », tot het overtollige, heeft men zich gericht tot de ouders om hen een kindergeld te doen betalen.

Ik weet dat de maatregel voorloopig werd ingetrokken, maar ik wil van deze gelegenheid gebruik maken, om te vragen dat dat voorloopige definitief zou worden.

Ik heet u welkom, heer minister, in deze vergadering. Onder volgend voorbehoud nochtans. Gij zijt een technieker, mijnheer de minister. Men zegt dat een technieker grove fouten heeft naast veel hoedanigheden. Wij weten dat u veel werkt met de cijfers en wij vreezen dat u achter deze cijfers geen beelden zoudt zien.

Ik wensch voor u dat, achter de cijfers van het budget en van de belastingen, de Staat het land zou zien, de arbeiders die tekort hebben en dat gij u zult afvragen, iedere maal dat er sprake is nieuwe belastingen te heffen op de arbeiders, welke ontberingen door die arbeiders zullen geleden worden. Wij vragen dat u niet uit het oog zoudt verliezen de aanspraak op het overtollige, op het « superflu », zooals uw collega het in Leuven heeft gezegd.

M. le président. — La parole est à M. Depotte.

M. Depotte (1). — A plusieurs reprises j'ai protesté contre les taux de la taxation des bénéfices agricoles. Pour 3 hectares de culture horticole, on évalue à 4,350 francs le bénéfice à l'hectare. Pour de grosses cultures, le bénéfice envisagé n'est plus que de 780 francs à l'hectare. Le premier cultivateur laboure avec deux ou trois chevaux; l'autre avec des tracteurs. Il faut changer cette manière de taxer.

J'ai vu refuser la pension de vieillesse à de pauvres vieux qu'on supposait réaliser un bénéfice de 4,350 francs à l'hectare. Un petit entrepreneur bétonne une route à la main; un autre fait le travail à la machine. Dira-t-on que le premier gagne plus que le second? Il faut modifier le barème établi. On ne peut soutenir que deux cultivateurs, l'un ayant deux enfants, l'autre sans enfants, doivent être traités de la même manière. Celui-ci devra employer un domestique. L'autre mettra à la culture un de ses enfants lorsque celui-ci aura atteint l'âge de 14 ans. Qui a la charge la plus lourde? Le second devra nourrir, habiller, soigner son enfant s'il est malade. Un domestique peut être congédié s'il est insuffisant.

Autre exemple. Un cultivateur ayant 10 hectares de culture et cinq vaches laitières, doit avoir un cheval et une voiture pour transporter son lait à la ville. Celui qui a vingt hectares et dix vaches n'aura également besoin que d'une voiture et d'un cheval. Or, le premier est taxé comme le second.

Soyez convaincus que si le gros cultivateur ne sait pas exploiter sa terre, il se trouvera des petits exploitants qui sauront la mettre en valeur.

Mais il faut reviser les barèmes actuellement en vigueur et qui frappent les petits cultivateurs d'une façon vraiment trop lourde.

Actuellement, de nombreux petits cultivateurs sont menacés d'expulsion et ne savent de quoi demain sera fait pour eux. Ce sont là des situations vraiment intolérables et auxquelles nous devons mettre fin au plus tôt. La chose n'est possible qu'à la condition que nous légiférions sur la question du bail à ferme. Des propositions sont déposées à ce sujet. Etudions-les au plus tôt afin de les faire entrer dans notre législation. (*Très bien! sur les bancs socialistes.*)

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Van Hamme.

De heer Van Hamme (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouwen, mijnheeren, de toelichtingen op 's Rijks middelen voor het jaar 1939 hebben ons een leerzaam perspectief geopend op de evolutie der begrootingen en der thesaurie over de jaren 1935-1938. In 't kort samengevat, zou het sluiten dezer periode kunnen betiteld worden met : « un glissement vers le vide ».

Inzonderheid werd er eindelijk klaarheid gebracht in het verbluffend cijferspel van de begrooting 1938. Van haar supereven-wicht is zij geleidelijk gedaald naar een deficiet van een half milliard, om te stijgen naar een tekort van één milliard, en te blijven stilstaan rond de 2 milliard deficiet. Ten slotte, mogen wij vernemen dat, dank zij een bedrag van 625 millioen nieuwe lasten, zij zal sluiten met een tekort van 3/4 milliard.

Er is geen spraak meer van dit tekort in een paar jaar in te winnen. Voor memorie wordt verklaard dat het zal afgelost worden met de excedenten van de volgende jaren. Met de cijfers wordt niet meer gejongleerd en de begrootingen worden niet meer gejumeleerd! We staan vóór de werkelijkheid.

In het zoeken naar de oorzaken van het deficiet heeft het overzicht 1935-1938 ons toegelaten een eerste vergissing vast te stellen.

De bestuurlijke uitgaven dezer periode zijn gestegen met ongeveer 2 milliard, waarvan slechts de helft toe te schrijven is aan het stijgen van het index; de rest, aan het oprichten en uitbreiden van nieuwe of bestaande diensten, de verhooging van pensioenen en de uitbreiding van de sociale politiek. Weliswaar, heeft de landsverdediging hiervan een noodzakelijk aandeel bekomen (384 millioen), maar het kan niet geloochend worden dat een eerste vergissing werd begaan door de gunstige uitslagen van een tijdelijke herneming te spoedig in vaste lasten om te zetten. De huidige minister van financiën laat zulks op zeer discrete wijze in zijn toelichtingen uitschijnen, en dit was overigens ook de meening van professor Baudhuin op het congres van het katholiek blok, in April ll. De begrooting van 1939 staat in het teeken van een groote bescheidenheid. Aan dien toon zijn we sinds lang niet meer gewoon. Het « Plan » wordt vervangen door de « Pauze »; en de « plantrekkerij » door de « goede trouw ». Dat is waarschijnlijk de reden waarom deze budgetaire evolutie de verontwaardiging van oud-minister de Man op het jongste socialistisch congres heeft gaande gemaakt, tot groote verbazing overigens van zijn oud-collega Delattre.

Het kenmerk dezer begrooting is haar precair karakter. Zij rust op het zeer smal boni van 17 millioen en op een wisselwerking van zekere posten in ontvangsten en uitgaven waarvan het toevallig karakter voldoende onderschreven werd in het gefouilleerd betoog dat de heer De Winde deze Kamer heeft voorgehouden.

In de ramingen der ontvangsten en uitgaven wordt, naar klassieke gewoonte overigens, inzake index wel eenigszins in tegenstrijdige richting gespeculeerd, zoodat voor de eerste reeks een stijging goed van pas zou komen terwijl, voor wat de uitgaven betreft, naar een daling wordt uitgezien die in de begrooting overigens reeds werd gedisconteerd.

Ook speelt de juiste heffing der belastingen een rol en wel voor een bedrag van 250 millioen. Ook de heer H. Jaspar heeft destijds dit middel gebruikt om zijn begrooting te doen sluiten. Alles bijeengenomen nochtans, kan het niet ontkend worden dat de huidige minister van financiën aan deze « impenderabilia » zeer bescheiden proporties heeft gegeven die overigens de goede trouw zijner begrooting doen uitschijnen.

(1) Reproduit d'après le *Compte rendu analytique*. (Décision de la Ch. des rep. du 14 mars 1896.)

Om dit gunstig resultaat te bereiken heeft men zich offers moeten getroosten die te betreuren zijn.

De toekomstreserven worden gesacrifieerd. De hersamenstelling van de manœuvermassa behoort voorgoed tot de financieele geschiedenis van ons land. Het aanleggen van een budgetair reservefonds is een ironisch souvenir die de heer de Man ons heeft achtergelaten. In plaats van dit alles, hebben wij de buitengewone amortisaties moeten aflasschen.

Wat meer is, de ondergeschikte besturen worden aan hun financieel lot overgelaten. Verleden jaar is er spraak geweest van een extra-tegemoetkoming aan de gemeenten, en dit, om nog maar gedeeltelijk in den berooiden toestand hunner financies te helpen voorzien. Een krediet van 25 millioen is ingeschreven voor 1939 dat ruim onvoldoend blijkt. We nemen akte van de goede intenties der regeering om de financieele structuur der ondergeschikte besturen grondig te herzien. Het premiestelsel kan niet langer blijven duren, niet enkel omdat het onvoldoende is, maar in zekere gevallen een premie aan een slordig bestuur beteekent.

Deze precaire begrooting wordt ons aangeboden onder den titel van « Pauze ».

Om een gedachte te vormen over de werkelijke beteekenis van dit woord en den duur dezer pauze is het wellicht niet overbodig nadruk te leggen op enkele feiten die onze financieele mogelijkheden voor de toekomst ten zeerste limiteeren.

Wij hebben de fiscale grens bereikt. Deze gemeenplaats herhaalt men sinds 1935. Niettegenstaande daarvan, zullen de belastingen verhoogd worden met 230 millioen, waarvan 130 millioen slechts tijdelijk zullen zijn. Ook de crisisbelasting is tijdelijk, doch dreigt zij definitief te worden. Maar het feit, dat men nadruk legt op de tijdelijkheid van elken nieuwen last, bewijst toch dat iedereen van meening is dat onze fiscaliteit haar grens heeft bereikt. Overigens, de progressieve belasting op de bieren die onlangs werd ingevoerd, is een nieuw bewijs van het gevaar, door een verzwaring der lasten, in onze binnenlandsche markt diepgaande stoornissen te verwekken.

Anderzijds, voor wat onze exportnijverheden betreft, is men ook algemeen akkoord dat onze kostprijs zeer beperkt moet blijven, en dat de 25 t. h. van het nationaal inkomen, die door 's lands onderscheiden besturen in beslag worden genomen, een fiscale grens beteekent die niet mag overschreden worden.

« Het geld nemen waar het is » is een slagwoord waarvan de werkelijke grenzen zeer smal zijn. Bovendien, de eerste vereischte van een gezonde fiscale en economische politiek is de kapitaalvorming in de hand te werken. Kapitaalreserven zijn veiliger in handen van particulieren dan van den Staat. Dat hebben de jongste jaren ons ook al geleerd. Kapitaal is bovendien gestolde arbeid die bij de eerste geschikte gelegenheid aan het werk kan worden gezet. De jongste gebeurtenissen in Frankrijk leeren ons dat een overdreven fiscaliteit de eerste stap is naar een noodgedwongen deflatie, en dat de fiscale, economische en sociale politiek solidair moeten blijven!

Terloops weze gezegd dat de middenstand met veel spijt zal vernemen dat de fiscale vereenvoudiging verzonden is naar den tijd waarin men zal kunnen overgaan tot fiscale ontlastingen! Maar in de eerste plaats verlangt hij dan toch dat de kostprijs der diensten van de openbare besturen zoo laag mogelijk blijve. En met voldoening heeft hij voorzeker kennis genomen van de verklaring van den heer minister van financiën dat een verzwaring der lasten uitgesloten is.

Nu we de grens der fiscaliteit hebben bereikt wordt er uitgezien naar de uitbreiding der fiscale stof. Hierbij treden de economische vraagstukken op het voorplan.

Welnu, mijnheeren, onze economische perspectieven zijn uiterst beperkt! Ook hier staan we vóór de pauze die nog een tijd kan aanloopen.

Als het waar is dat men het geld niet haalt waar het is, dan is het niet minder waar dat men de economie niet leidt waar men wil! Alhoewel deze formuul in den laatsten tijd veel opgeld heeft gemaakt.

Op zekere banken is men ontnuchterd over het gebrek aan een plan-economie.

We zijn zoo vrij te laten opmerken, dat het vroeger plan overdreven optimisch en in werkelijkheid zeer elementair is geweest. Men heeft er zich toe bepaald de muntdevaluatie op de economie te laten inwerken, en voor het grootste deel voordeel te halen uit de internationale heropleving.

De Verenigde-Staten hebben ons geleerd dat men zelfs daar niet de economie « à coups de milliards » kan dwingen.

Ons land kan zulks nog veel minder. Daartoe zijn onze financieele mogelijkheden te beperkt, en indien we onze buitengewone begrooting hebben moeten inkrimpen tot het bedrag van 1,600 milliœn, dan was dit enkel en alleen een kwestie van « moeten ». Wij mogen niet uit het oog verliezen dat we voor een periode van vijf jaar beschikt hebben over een bedrag van 10 milliard. Dat, bovendien op 1 Januari aanstaande, 3 milliard beschikbaar moet liggen. Gezien voor dit bedrag ongeveer nog werken in uitvoering blijven, zal de terugslag van het verminderd krediet voor 1939 in werkelijkheid veel zachter zijn.

In verband met de economische beteekenis der gevoerde politiek van openbare werken blijkt uit de overzichtelijke tabel die ons gegeven werd dat het tempo der uitvoeringen veel te wenschen overlaat, en in de onderverdeeling ervan, de landsverdediging een ruimer aandeel had mogen bekomen om ons nieuwe uitgaven te besparen die door de Senaatscommissie voor landsverdediging reeds worden aangevraagd.

We zijn hoegenaamd niet verwonderd dat de lapidaire volzin der regeeringsverklaring « Faire travailler » in de practijk zulke elementaire proporties heeft genomen.

De economische werkelijkheid waar ons land voorstaat is veel meer gecompliceerd dan men wil inzien of liever bekennen.

Onze overzeesche markten hebben zulke structureel-economische wijzigingen ondergaan dat aan onzen klassicken transformatie-arbeid aldaar voorgoed de pas werd afgesneden.

Een deel onzer Europeesche markten heeft af te rekenen met politieke structuurveranderingen die op ons een ongunstigen economischen weerslag hebben. In den jongsten tijd zelfs zijn markten zooals Oostenrijk en Sudetenland weggevallen waarvan de economische gevolgen, die voortvloeien uit het vigeerend akkoord met Duitschland, zich nog niet ten volle hebben laten voelen.

Om te sluiten zij we weer eens bedreigd met een samenvloeiende muntschommeling van Engeland en van Frankrijk.

Onze eigenlijke economische politiek tegenover deze vraagstukken is nog een braakland. Wij hebben geteerd op de gevolgen van onze muntmanipulaties : destijds de inflatie en onlangs de devaluatie. De eigenlijk constructieve formulen zijn uitgesteld geworden. Weliswaar, bestaat er een verslag van de C. O. R. I.; gaarne zouden we van de regeering vernemen tot welke practische resultaten het aanleiding kan geven.

Wellicht kan de bedrijfsorganisatie een rol spelen? Alles echter zal afhangen van de richting waarin men haar zal sturen.

Overbodig eraan toe te voegen dat deze economische reconstructie veelzijdig moet blijven, en niet mag gebeuren ten koste van het levensbelang van één onzer sociale groepen. Zeker niet ten koste van de landbouwers, zooals men op zekere banken daartoe geneigd schijnt. Op de eenvoudige reden dat zulks de gevraagde oplossing niet kan verzekeren.

Onnoodig te zeggen dat deze economische heraanpassing, die hoofdzaak is, een kwestie is van langen duur althans in het afwerpen der voordeelen.

Zijn de mogelijkheden der inkomsten zeer beperkt, de beperking der uitgaven schijnt het niet minder te zijn. De conversie-winsten zijn uitgeput.

De bezuinigingen blijven nog altijd een valsch gewicht in de besprekingen onzer begrootingen leggen. Dat kapitaal zou moeten afgewerkt worden, om eens en voorgoed het juiste bedrag te kennen, en eindelijk omdat onze begrooting geen nutteloze of ongerechtvaardigde uitgaven nog kan dragen. Men wordt verlegen te spreken over de kwestie der cumuls en zekere pensioenen. Behoudens deze posten schijnt de vergelijkingstabel tusschen de uitgaven 1938-1939 erop te wijzen, dat wij ook op het gebied der bezuinigingen, althans in normale orde, de grens hebben bereikt; in het saldo van 291 millioen vermindering, speelt het bedrag van 311 millioen voor werkloosheid een hoofdzakelijke, om niet te zeggen, een eenige rol. Het is niet eens een wezenlijke bezuiniging, het geldt hier slechts een verplaatsing van lasten in het nationaal huishouden.

Er is wel spraak van een coördinatiecommissie om bezuinigingen in te voeren inzake uitgaven voor openbare gezondheid, sport en onderwijs. Dit laatste vooral verdient onze aandacht, zooals het overigens het voorwerp uitgemaakt heeft van een speciale beschouwing van den heer minister daar waar hij zegt dat « de uitgaven langzaam stijgen, maar zeker, naarmate den cyclus, volledig moet afgewerkt worden ». Inzake middelbaar onderwijs, bij voorbeeld, kan men driedubbel bezuinigen : in budgetair, economisch en sociaal opzicht, door initiatieven tegen te gaan die meer ingegeven zijn uit politieke berekeningen, dan wel de toekomst van het kind en het welzijn der maatschappij.

Om te sluiten, mijnheeren, dient er nog aan toegevoegd dat deze precaire begrooting met een pauze, die lang kan duren, zich stelt in een politieke conjunctuur die niet van aard is ons gerust te stellen.

De internationale politiek is zeer schommelend en het wantrouwen blijft steeds op de economische herleving wegen. Wijzelf zouden ons, voor wat onze uitgaven aan landsverdediging betreft, uitzonderlijke krachtsinspanningen moeten kunnen getroosten.

Maar de binnenlandsche politieke conjunctuur is niet gelukkiger. Ik bedoel niet die drijvende wolken die steeds over het hoofd eener regeering hangen, en nog al dikwijls voorbij schuiven, maar wel den factor van quasi bestendige onzekerheid die een tripartite beteekent. Het budgetair beheer onder dergelijk regiem is driemaal zoo moeilijk. En van de regeerende partijen vraagt het een driedubbel geduld.

Het is dan ook niet te verwonderen dat de regeering een driedubbelen waarborg opeischt om het goed verloop van haar budgetair beheer te verzekeren.

We hadden reeds het begrootingscomité, we hebben financieele inspecteurs bijgekregen en eindelijk wordt een beperkte volmacht voor het beperken der uitgaven gevraagd!

De pauze wordt dus gesteld onder goede bewaking. In die voorwaarden kan een waakzaam vertrouwen niet geweigerd worden. (*Zeer wel! rechts.*)

M. le président. — La parole est à M. Van Glabbeke.

M. Van Glabbeke (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, je suis heureux de pouvoir présenter quelques observations dans la discussion de ce budget si important des voies et moyens, en présence d'un membre socialiste du cabinet qui se trouve encore sur les bancs du gouvernement. C'est une très bonne chose que nous ayons vu aujourd'hui M. Spaak à la séance, car cela prouve que les injonctions du congrès du P. O. B. n'ont servi à rien.

Messieurs, en attendant que nous apprenions tout à l'heure la démission du gouvernement...

M. Martel. — Cela n'est pas la discussion du budget des voies et moyens.

M. Van Glabbeke. — ... et que nous apprenions sans doute quelques heures plus tard que cette démission n'a pas été acceptée, il est encore de notre devoir de discuter malgré tout ce budget des voies et moyens.

M. Martel. — Il ne s'agit, en effet, que de cela.

M. Van Glabbeke. — Ce budget fut dressé par M. Max-Léo Gérard, qui a emporté toute notre estime dans sa retraite, avec un maximum d'honnêteté et de dévouement à la chose publique. Oh! assurément, cette tâche fut difficile et lui-même d'ailleurs ne se faisait pas d'illusion sur le budget qu'il nous présentait. Je me souviens, en effet, qu'au moment où on lui faisait observer que le chiffre de 2 milliards 900 millions prévus pour les recettes de la taxe de transmission paraissait manifestement exagéré, qu'à ce moment, dis-je, il répondit, qu'en effet, ce chiffre l'inquiétait. Quand on lui parlait des 311 millions de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire, il nous disait très loyalement, qu'en effet, là également, il était fort douteux que le budget, dans la pratique, pourrait être exécuté tel qu'il était présenté. Nous avons un bonheur et ce bonheur c'est que l'actuel ministre des finances, qui remplace ici au pied levé le ministre qui avait présenté ce budget au parlement, s'est déclaré d'accord, et nous savons qu'il l'est, avec la politique financière de M. Max-Léo Gérard. Je ne demanderai pas aujourd'hui à l'actuel ministre des finances de parler un langage très clair. Ce serait trop dangereux pour lui! Il s'exposerait, en effet, à ce qui est arrivé à M. Max-Léo Gérard, qui a eu le courage de parler un langage clair devant cette Chambre, mais je voudrais quand même poser une question précise et cette question est la suivante : oui ou non, le gouvernement, en demandant à cette Chambre de voter prochainement la loi sur les pouvoirs spéciaux financiers, a-t-il l'intention de frapper une fois de plus de réduction les traitements et les pensions? Je pense que la question est claire et j'espère recevoir une réponse nette, à moins qu'aucune réponse ne soit donnée!

Messieurs, si nous devons en croire le gouvernement, le budget qui nous est soumis présenterait un boni de 17 millions. Dans un budget de cette importance, je ne crois pas que pareil boni constitue une marge suffisante de sécurité.

En réalité, mesdames, messieurs, il n'y a pas seulement absence d'une marge de sécurité. Il existe, disons-le, absence d'équilibre budgétaire. J'ajoute, quant à moi, que je ne me fais pas d'illusion. Si je devais apprendre d'ici quelques mois que le déficit qui va en s'aggravant est de l'ordre de 800 millions à 1 milliard, je ne m'en étonnerais pas outre mesure.

Je reproche à l'actuel gouvernement d'avoir laissé consommer le déficit de 1938 au lieu de tenter d'y remédier partiellement, alors qu'il en était encore temps.

Cette première erreur fut rapidement suivie d'une autre erreur, à savoir l'essai de jumeler les budgets de 1938 et 1939, opération que le gouvernement fit miroiter aux yeux du parlement.

Là, l'échec fut total. Le gouvernement s'y résigna et envisagea une formule de récupération du déficit espacée sur une période de trois ans.

Au lieu de cela, nous avons vu le gouvernement recourir à l'emprunt à court terme. Et aujourd'hui, malgré tout, le gouvernement vient encore nous parler d'un budget en équilibre.

Je dois cependant constater que les économies réalisées sont manifestement insuffisantes et que le gouvernement paraît se soucier beaucoup moins qu'il n'a l'air de le dire des recettes qu'il peut réaliser.

A cet égard, permettez-moi de vous donner un exemple. Un commerçant payait à l'Etat belge 100,000 francs pour la publicité au dos des enveloppes des compte chèques postaux. A un moment donné, le ministre responsable s'aperçoit que cette publicité est faite en français et décide, par application des lois linguistiques, de mettre fin à ce contrat, d'où perte pour l'Etat de 100,000 francs. Eh bien, messieurs, je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est pas là une façon d'agir que je puisse approuver. L'Etat belge devrait faire l'impossible pour encaisser toutes les recettes autant que faire se peut.

Or, au lieu de cela, on continue à se lancer dans des dépenses invraisemblables. J'aurai l'occasion, au cours de la présente session, d'interpeller le gouvernement sur une dépense de l'ordre de 10 à 12 millions pour l'acquisition d'une forêt qu'il plaît à l'administration des eaux et forêts d'acquérir, par une voie détournée dont j'aurai grand plaisir à entretenir la Chambre au moment opportun.

Lorsque j'exposerai cette question en détail, vous verrez que, comme toujours, le parlement est roulé. On inscrit au budget de l'agriculture 2 millions en vue de cette acquisition, alors que les fonctionnaires qui ont inscrit cette somme au budget savent très bien qu'ils trompent le parlement et qu'ils devront, par une voie détournée, nous demander un nouveau crédit de 8 à 10 millions. Voilà, messieurs, des dépenses inconsidérées contre lesquelles nous devons nous insurger.

M. De Winde. — L'Orec a même subsidié une commune pour acheter un bois. C'est une drôle de façon de faire travailler.

M. Van Glabbeke. — A ce sujet, monsieur De Winde, je suis très heureux de me trouver avec vous, du même côté de la barricade. Je vous approuve entièrement, mais je crains que l'un de ces jours, vous, qui faites la sentinelle à la porte du ministère des finances, vous serez renvoyé en congé sans solde parce qu'il n'y aura plus d'argent pour vous payer. (*Rires.*)

Messieurs, le gouvernement, d'autre part, s'il continue à se lancer dans des dépenses invraisemblables, s'il n'a pas fait dans les petites dépenses les économies qu'il pouvait réaliser, n'a pas eu le courage — et cela est beaucoup plus grave — de réduire les grandes dépenses de l'Etat. Depuis 1935, l'accroissement progressif des dépenses destinées à assurer le fonctionnement des services publics se traduit par une dépense supplémentaire de l'ordre de 2 milliards. Malgré cela, l'Etat continue à se mêler de tout et à s'immiscer de plus en plus dans les rapports entre particuliers, ce qui nécessite la nomination de nouveaux fonctionnaires et la création de nouveaux bureaux avec tous les frais que cela comporte.

Actuellement, nous voyons le gouvernement s'inquiéter tellement peu de l'opinion publique qu'il va nous proposer la création de trois nouveaux ministères avec, comme conséquence, les millions que cela va coûter. Malgré cet accroissement inquiétant de dépenses publiques, l'Etat continue à faire voter par le parlement de nouvelles lois, telles que celle portant création d'un institut d'études économiques et sociales, qui nous fut soumise récemment.

M. Duysburgh. — Elle n'entraînera qu'une dépense de 750,000 fr.

M. Van Glabbeke. — 750,000 francs par ci, 750,000 francs par là, cela fait les millions qui viennent accroître démesurément le budget des dépenses de l'Etat. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

M. Duysburgh. — C'est pour servir les intérêts de 250,000 familles.

M. Van Glabbeke. — Je n'y crois pas un instant. Cette loi servira une vingtaine de nouveaux budgétivores, qui s'installeront dans ce fromage.

On continue ainsi à dépenser l'argent qu'on n'a pas! On dirait vraiment qu'on s'imagine que plus l'Etat dépense, plus il est prospère! Par contre, le gouvernement ne manifeste aucunement le désir de voir voter d'urgence une loi comme celle portant revision du régime de l'alcool, qui lui assurerait d'importantes recettes, actuellement abandonnées aux distillateurs clandestins et autres fraudeurs et citoyens peu respectueux des lois.

Le gouvernement donne l'impression de soutenir, comme la corde soutien le pendu, ce projet Pholien, pourtant si modéré, qui n'augmenterait en rien la consommation de l'alcool en Belgique. (*Interruption de M. Hossey*).

Depuis 1935, les pensions et traitements sont en augmentation de 1 milliard 580 millions.

Quant aux évaluations des recettes, il en est qui sont par trop optimistes. Voulez-vous un exemple? En 1938, la taxe de transmission donnait à peine 2 milliards 700 millions. Or, pour 1939, dans des circonstances infiniment plus favorables, les recettes de cette taxe sont évaluées à 2 milliards 900 millions. Qui donc peut y croire?

Le gouvernement a, en outre, recours à des jeux d'écritures, tel celui qui consiste à faire figurer au budget extraordinaire des dépenses qui ne sont pas directement productives, qui se renouvelleront annuellement et qui appartiennent incontestablement au budget

ordinaire. Je songe, par exemple, à ce crédit de 50 millions destiné à l'aide au Congo, ainsi qu'à celui de 25 millions représentant l'aide aux communes.

D'autres que moi ont, à bon droit, souligné l'imprudence du gouvernement, qui a fait figurer au budget pour 311 millions le produit d'une loi non encore votée, dont on ignore quand elle entrera en vigueur et comment elle sera pratiquement appliquée, tout au moins pendant la période d'adaptation. Le gouvernement s'imagine-t-il vraiment qu'il suffit d'inscrire 311 millions au budget pour résoudre une équation à vingt inconnues comme celle-là? Il aurait mieux fait de fournir au parlement des précisions sur les dépenses et le nombre de nominations de fonctionnaires auxquelles il faudra procéder pour assurer le fonctionnement de cette loi sur l'assurance-chômage obligatoire.

Alors que les dépenses inéluctables du chômage et celles provoquées par cette horrible course aux armements, dans laquelle nous sommes entraînés malgré nous, pèsent de tout leur poids sur la nation, alors que le pays se trouve aux prises avec de graves difficultés économiques, que fait le gouvernement? Il couvre par l'emprunt des dépenses ordinaires.

Il file par la tangente en demandant au parlement des pleins pouvoirs financiers, au lieu d'avoir le courage de nous présenter un plan de redressement. Il croit avoir rempli son devoir en présentant un budget dont seuls les naïfs admettront encore l'équilibre et dont la marge de sécurité est inexistante en fait. Dans l'entretemps, l'Etat, qui abuse déjà des loteries, recourt à la formule de l'emprunt à gros lots, dont il essaie, en vain d'ailleurs, de se réserver le monopole. Après une première ponction d'un milliard, nouvelle ponction de 600 millions pratiquée sous forme d'un emprunt du Crédit communal. A quand le nouvel emprunt d'un milliard? Malgré la spéculation de l'Etat sur la passion de joueur qui sommeille au fond de tout souscripteur à ce genre d'emprunts à gros lots, je doute fort que ce jeu dangereux puisse être longtemps encore pratiqué impunément.

Au milieu de toutes ces difficultés, nous voyons l'Etat continuer à accorder par trop facilement sa garantie, notamment à toutes espèces d'opérations des organismes parastataux.

Compte tenu du marasme actuel, je me refuse à croire que la nation pourra verser dix milliards d'impôts. Je vais plus loin et j'affirme que si l'équilibre du budget était une réalité, encore cet équilibre n'aurait-il aucune signification en raison du déséquilibre économique devant lequel se trouve le pays. Je n'hésite pas à dire qu'il faut remonter loin pour trouver un gouvernement dont la politique économique a été aussi maladroite et imprévoyante que celle de l'actuel gouvernement.

Jamais l'industrie de la pêche, par exemple, n'a vécu une crise comme celle qui sévit actuellement. En verrerie, en textile et en métallurgie, la situation n'est guère plus brillante. L'industrie hôtelière déjà si éprouvée, le sera davantage encore, par suite de la réduction invraisemblable des crédits destinés au tourisme. Alors que tous nos voisins, et même des pays comme la Turquie, font un effort touristique considérable, chez nous le gouvernement pratique la politique de l'autruche, pour ne pas dire du chien crevé.

L'industriel et le commerçant, qui sont les collaborateurs les plus précieux du gouvernement, puisqu'ils allègent le fardeau du chômage et font rentrer les impôts, sont écrasés par les lois sociales et fiscales. Point de récompense pour le producteur. Au contraire, on dirait que le gouvernement s'ingénie à rendre impossible la production avec une marge bénéficiaire suffisante. Et tout cela, dans un pays comme de nôtre, qui doit vivre de l'exportation de ses produits fabriqués et qui doit même importer une grande partie des produits indispensables à son alimentation. Que fait le gouvernement pour remédier à la menace que la baisse de la livre sterling fait peser sur nos industries textile et métallurgique?

La politique des grands travaux est tout aussi mauvaise et imprévoyante. Cela dure depuis des années. Alors que l'exécution de grands travaux par l'Etat se justifie en période de crise, on a fait tout le contraire, et c'est ainsi que des milliards ayant été dépensés en pleine prospérité, il faut à présent restreindre le programme des grands travaux en période de crise et, en outre, recourir à l'emprunt.

Les 4 milliards 352 millions représentant le bénéfice réalisé sur la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque Nationale furent dépensés inconsidérément. Cinq cents millions furent affectés à un remboursement au profit de la Banque Nationale et du grand-duché de Luxembourg, en exécution de certaines conventions monétaires. Un milliard fut gaspillé dans une stupide politique de la rente, qui permit aux détenteurs de se débarrasser de leur rente au prix fort. A quoi sert ce milliard de rente que détient actuellement l'Etat?

Le solde, de 2 milliards 852 millions, qui aurait dû être placé en réserve pour les mauvais jours, fut dépensé comme le reste.

Depuis 1935, l'Etat a dépensé plus de 10 milliards en travaux, en ce non compris les importants travaux exécutés par les communes et les provinces. Ces dépenses se sont succédé au rythme approximatif suivant : en 1935, 2 milliards; en 1936, 2 milliards 500 millions; en 1937, 2 milliards 800 millions; en 1938, 2 milliards; en 1939, 1 milliard 690 millions, suivant les prévisions.

Ces chiffres sont éloquents. Ils indiquent que c'est précisément au moment où le gouvernement devrait intensifier son programme de grands travaux, qu'il est obligé de le réduire. Ces chiffres prouvent également que le but poursuivi par l'actuel premier ministre, qui avait promis de mettre le pays au travail, n'est pas atteint, mais que, au contraire, nous sommes acculés à ce que l'honorable ministre des finances lui-même a avoué être une politique de pause.

Voilà les raisons pour lesquelles, malgré la haute estime que m'inspire l'honorable ministre des finances, que je dois vraiment plaindre parce qu'il est le plus malheureux de tous les ministres, voilà pourquoi, dis-je, ce budget ne m'inspirant pas confiance, il me sera impossible de le voter.

INDIENING VAN EEN VERSLAG. — DÉPOT D'UN RAPPORT.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Vindevogel voor het indienen van een verslag.

De heer Vindevogel. — Ik heb de eer op het bureel der Kamer het verslag neer te leggen over het wetsontwerp tot verlenging van de wet dd. 1 April 1938 houdende het verbod zekere instellingen voor detailverkoop te openen of te vergrooten.

M. Vindevogel dépose le rapport sur le projet de loi portant prorogation de la loi du 1er avril 1938 interdisant l'ouverture ou l'agrandissement de certains établissements de vente en détail.

— Drukken en ronddeelen.

Impression et distribution.

De heer voorzitter. — Dames en heeren, het wetsontwerp waaromtrent het verslag zooeven werd neergelegd zou morgen moeten gestemd worden. Ik dring dan ook aan opdat morgen alle leden zouden aanwezig zijn.

Mesdames, messieurs, le projet de loi dont le rapport vient d'être déposé, devait être voté demain. Je prie donc les membres d'être présents.

BUDGETS D'ORDRE FINANCIER POUR L'EXERCICE 1939.
PROJET DE LOI PORTANT MAJORATION DE LA REDEVANCE PRÉVUE SUR LES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIFFUSION.

Reprise de la discussion générale.

BEGROOTINGEN VAN FINANCIEELEN AARD VOOR HET DIENSTJAAR 1939.
WETSONTWERP HOUDENDE VERHOOGING VAN DE TAXE OP DE RADIO-ONTVANGTOESTELLEN.

Hervatting van de algemeene bespreking.

De heer voorzitter. — Wij hervatten nu de algemeene bespreking van de begrootingen van financieelen aard en zullen trachten de lijst der sprekers uit te putten. Ik verzoek die heeren tegenwoordig te willen blijven.

Het woord is aan den heer Pelgroms.

De heer Pelgroms. — Geachte collega's, wij zullen deze begrooting van Rijksmiddelen niet stemmen in tegenstelling met een andere groep der oppositie, die meent, gezien de moeilijkheden van internationalen en ook van binnenlandschen aard waarmede de regeering te kampen heeft, er in zoover vertrouwen te moeten instellen, dat zij de Rijksmiddelenbegrooting moet goedkeuren. Wij kunnen dat niet doen om reden dat deze begrooting in tegenstrijd is met onze sociale en economische opvattingen en ook omdat wij, van Vlaamsch nationaal standpunt gezien, in deze financieele politiek geen vertrouwen mogen stellen.

Het zal volstaan te wijzen op enkele posten van deze begrooting om onze houding voldoende te verrechtvaardigen. Wij beleven op dit oogenblik een moeilijken tijd, en wij, die dag aan dag in aanraking komen met de volksklassen (en wanneer ik zeg volksklassen, dan bedoel ik al de menschen die werken om in hun behoeften te voorzien, werklieden, landbouwers en middenstanders), wij stellen vast dat die menschen op het oogenblik het moeilijk hebben. De verzwaarde belastingen zijn niet te dragen. De drie takken der cedulaire belastingen werden niet verzwaard. Akkoord! De belastingsvoet is dezelfde gebleven, maar de belastingspolitiek van de regeering, die houdt niet op bij de goedkeuring van de belastingswetten, maar die wordt voortgezet langs de uitvoerende macht, langs den zoogenaamden fiscus. En die weet de belastingspers te drukken. Zegt u dat niets? De verslaggever wijst er in zijn verslag op, en dat spreekt boekdeelen, dat de drie groote rechtstreeksche belastingen : de bedrijfsbelasting, de crisisbelasting, de aanvullende personeele belasting, tweemaal zooveel zal opbrengen in 1938 dan in 1935. Van 1 milliard naar de 2 milliard. Er wordt drukking uitgeoefend op de aanslagcijfers voor deze belastingen en die drukking slaat eerst en vooral op de kleine middenstanders, ambachtslieden en diegenen die geen wettelijke boekhouding aan den fiscus kunnen voorbrengen. Hoe er wordt te werk gegaan? Kijkt deze bepaalde reeks diamantbewerkers. Er wordt een methode van aanslag toegepast die niet kan goedgekeurd worden. Onder de diamantbewerkers, de reeks der werklieden die werken met gehuurd materiaal, zijn loontrekkenden, zooals de anderen. Toch worden ze behandeld voor de belastingen op het inkomen als zelfstandige ambachten. En die werklieden, die worden onderworpen aan een jaarlijksche forfaitaire

belasting. Deze diamantbewerkers uit de Kempen ontvangen op het einde van het jaar een aanslagbiljet waarop een belasting voorkomt globaal van een bedrag van 600 à 700 frank. Die belasting is voor hen, om rede van de forfaitaire behandeling, een tiende zwaarder dan voor gewone werklieden, en daarbij moet komen nog de provinciale en gemeentelijke opcentiemen. Die werklieden weten niet hoe zulken aanslag betaald krijgen, en zoo worden duizenden loontrekkenden wederrechtelijk te zwaar belast.

Op deze, en tiental andere manieren, oefent de fiscus werkelijk drukking uit op de mindere klassen, om te komen tot een hooger rendement der belastingen. Niettegenstaande de aanslagvoet niet werd verhoogd, zijn de mindere menschen toch slachtoffer van de uitpersingsmethode die de diensten van rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen er op nahouden.

En zij, die minderen, zijn niet gewapend tegen den Staat; ze zijn niet gewapend inzake boekhouding en ze bezitten ook geen bestuurlijke voorgeschreven documenten die hun toelaten tegen de willekeur van den fiskus op te treden. Het is werkelijk bedroevend vast te stellen, hoe sommige menschen worden aangeslagen, hoe beslastingsschuldigen die voor belangrijke bedragen moeten instaan, zich verplicht zien afkortingen te betalen op bepaalde termijnen, om toch maar de zware verplichtingen na te komen.

Ik heb den heer Glineur, communist, hier enkele voorbeelden hooren uiteenzetten over gelijkaardige gevallen. Ik heb den achtbaren heer Vranckx, socialist, hier een schitterend betoog hooren houden over de stelling dat meer moet worden betaald door degenen die het overbodige bezitten. Mijne heeren, indien ik mij niet vergis, staan we in deze Kamer toch met een demokratische meerderheid. Wij kennen sedert een paar jaren een overwegend socialistisch bestuur. Jarenlang reeds hebben we het hooren uitbazuinen, dat men moet komen tot het belasten van monopoolnijverheden, zooals de munitie-industrie, de wapenfabrikatie, de gekarteleerde industrieën, die hun wetten stellen zoowel op onze binnenlandsche als buitenlandsche markten, en reusachtige winsten verwezenlijken. Maar we moeten vaststellen, dat er tot op heden van deze woorden en voornemens niet veel is te recht gekomen. De democratie, hier in de meerderheid, houdt er een onvolksch belastingsstelsel op na.

En het doet dan nog komisch aan dat regeering en zekere politieke middens *per se* tot een taks op de militaire vrijstellingen willen komen, en dat deze taks steun vindt in socialistische middens en dat weeral een belasting, die eerst en vooral zal neerkomen op de kroostrijke gezinnen, op de gezinnen van mindere standen, die om reden van onvermogen ontheffingen kregen. Er wordt hier voorwaar een slechten weg bewandeld.

Ik wil een enkel woord zeggen over de kwestie van de vereenvoudiging van het belastingsstelsel. Wij hebben een koninklijken commissaris zien aanstellen voor het onderzoeken van ons belastingsstelsel om te komen tot vereenvoudiging aleerst. Die heeft een schitterend verslag neergelegd. Maar wij stellen vast. In stede van nu tot een fiscale vereenvoudiging over te gaan, dient dat verslag van den achtbaren heer Coart-Fresart enkel en alleen aan de administratie, om als schild en afleiding te dienen, wanneer nu gevraagd wordt om te vereenvoudigen. Als schild om er op te wijzen dat eerst ontheffing en vermindering moet gebeuren om het stelsel te kunnen vereenvoudigen. Er kan vereenvoudigd worden, zonder daarom de heffing of de opbrengst van zekere takken-belastingen te verminderen.

Ik haal twee voorbeelden aan. Ten eerste de taks op het slachten van vee. De toepassing der slachttaks heeft in het verleden aanleiding gegeven tot het vestigen van aanzienlijke aanslagen met terugwerkende kracht; aanslagen aan rechten en zware boeten. Op dit oogenblik blijven nog tientallen millioenen te betalen aan rechten en boeten. De eerste oorzaak, en de grootste, is, benevens den slechten wil van enkelen, zeker en vooral het ingewikkelde der toepassing. De veeslachters moeten de overdrachttaks toepassen op het geslacht gewicht van het vee; echter, de schatting doen en de zegels aankoopen op het vee te voet. Er is dan een indeeling van reeksen volgens het geslacht gewicht. Zeer ingewikkeld. Moeilijk om toe te passen. Vandaar boeten voor slagers en keurders.

Ik heb reeds over meer dan een jaar terug de kwestie van de vereenvoudiging van de overdrachttaks op het slagen van vee opgeworpen en een voorstel gedaan. Een reeks van taksen voor ieder soort van dier. De Staatskas kan bij de nieuwe toepassing geen verlies lijden. Er wordt echter niet op ingegaan, doch verwezen naar het verslag van den koninklijken commissaris, die ons trouwens in't gelijke stelt. Nog!

Een andere nijverheid waar het fiskaal stelsel zou moeten vereenvoudigd worden is de sigaarnijverheid. Deze vraagt en stelt sedert lang voor een verzachting van het fiskaal stelsel voor de nijverheid, zonder verlies voor den Staat.

De Staatscommissaris voor de fiscale vereenvoudiging heeft, in zijn verslag, aangekondigd waar het huidig stelsel zou kunnen vereenvoudigd worden. Er kan toch al zeker voor bepaalde takken in de taks op het zegel en andere dien weg worden opgegaan.

Vermits wij het hebben over belastingen en taksen, er is ook een voorstel van een taks te scheppen op de pronostieken.

Wanneer dat voorstel vóór de Kamer zal komen, zal onze groep niet nalaten tegenover dat belangrijk vraagstuk, dat economisch en sociaal een bedenkelijken kant heeft, haar zienswijze te laten kennen.

Ik wil hier alleen waarschuwen voor een strekking van het beheer : men schijnt een monopolium te willen scheppen door de inrichting van pronostiekprijskampen in handen te leggen van enkele groote landelijke inrichters.

Er is een omzendbrief verschenen op 18 Augustus ll. volgens denwelken de inrichters van pronostiekwedstrijden een waarborg hebben te storten van 50,000 frank als een minimum. Daarboven een som die gelijk staat aan vijfmaal de taks van een maand verschuldigd.

Die maatregel schakelt de kleine clubs en de kleine supportersclubs uit. Waarom mogen die niet op hun manier in regel met den fiscus hun vriendenwedstrijden inrichten? Het storten van een minimum van 50,000 frank waarborg is tegen deze kleine inrichters gericht en heeft voor doel het centraliseeren in enkele handen van die pronostiekwedstrijden.

Ik kan mij bij de voorgestelde regeling van het beheer niet neerleggen en vragen dat de heer minister, bij de verhoogde taksen die gestemd worden, geheel de regeling zou nazien. De omzendbrief is nog niet van toepassing; laat die maatregel geschorst en eerbiedig hier ook het recht der kleine lieden.

Ik zal het nu hebben over twee posten van de begrooting.

Er is een nieuw artikel 68 dat voorziet een werkelijk groote inkomst van 30 millioen en dat als enkele toelichting de volgende bepaling draagt : « 30 millioen. — De regeering stelt zich voor bijzondere rechten te heffen op den invoer van zekere producten. » Dat is al!

Toen ik de begrooting in handen kreeg, dacht ik : zeker zal de minister van financiën, in de commissie voor de begrooting, op die post een toelichting geven.

Ik heb verder schriftelijk navraag gedaan om meer inlichtingen : Hoe wordt die ontvangst bij het begrootingscomité verantwoord? Op welke producten zal de bijzondere invoertaks gaan? Gaat het hier op den koleninvoer?

Sedert 28 October, dus sinds een maand en tien dagen, heb ik die vraag gesteld over die inkomst voorzien op 30 millioen; want ten slotte moet toch die som kunnen gemotiveerd worden door de regeering.

Tot op dit oogenblik heb ik nog geen toelichting gekregen en ik zou wenschen dat de achtbare heer minister, rechtstreeks of door zijn bevoegde diensten, dien post zou willen toelichten. Hier ligt immers besloten de inzichten der regeering op volgend jaar ten overstaan van den invoer.

Te meer, over een tiental dagen heeft de minister van financiën een amendement ingediend dat, op artikel 68, een nieuw artikel 68c voorziet, een post van 9 millioen, en er wordt aangegeven : « Opbrengst der bijzondere rechten op de invoervergunningen voor steenkolen. »

Wij staan dus hier met die twee posten, van 30 en van 9 millioen, vóór de toekomstige houding van de regeering, in zake steenkolenpolitiek en... op ander gebied.

Het is wel niet de taak van den heer minister van financiën hier zich uit te laten over de steenkolenpolitiek en de contingenteeringen. Maar wij mogen hem wel vragen hoe zulke merkelijke inkomsten (zoo maar 39 millioen) bij hem zijn verantwoord geworden?

Er is dan ook nog deze andere vraag welke wij den heer minister verzoeken te beantwoorden, namelijk de volgende : Gaan wij opnieuw naar het stelsel van vroeger dat die bijzondere rechten zullen verrekend worden op het kolenkartel, op de mijnen zelf, onder vorm van aanmoedigingspremiën, tusschenkomst in exploitatie? Of zal, en ik hoop dat dit het geval zal zijn, vermits de post niet ingeschreven is in de begrooting van inkomsten en uitgaven voor orde, zal het hier gaan over een werkelijk inkomen van 39 millioen dat ten bate zal blijven van de schatkist?

Een andere inschrijving waarover toelichting dient gegeven te worden, is artikel 129 van de begrooting.

Dit is een nieuw artikel waarbij een ontvangst van 10 millioen voorzien wordt door terugvorderingen van den Staat in zake werkloozensteun. Gaat dus de Staat van de vroeger behoeftige werkloozen met alle middelen de ten onrechte bedragen terugeischen? Het bedrag 10 millioen is aanzienlijk. Ik ga hier niet pleiten het vraagstuk der amnestie voor de werkloozen. Maar ik herinner er aan.

Maanden geleden legde onze groep het wetsvoorstel Lambrechts neer, hetwelk voorziet de amnestie voor bepaalde werkloozen, die moeten steun terugbetalen. In den Senaat, door den heer Moulin, gebeurde hetzelfde.

Is dit een antwoord op die twee voorstellen? Als we zien dat in deze begrooting, met een nieuw artikel, een ontvangst wordt voorzien van 10 millioen voor terugvorderingen van werkloozensteun op vroegere dienstjaren? Wij hebben het hier beleefd, toen amnestie werd gevraagd voor de gestrafte oudstrijders, voor Grammens en zijn helpers, dat we van de linkerzijde en ook wel vanwege de katholieken, bestookt werden met : « Wij moeten amnestie hebben eerst, en vooral voor de werkloozen. » Ik vestig de aandacht op deze voorgenomen terugvorderingen, bijzonder van de werkliedenvertegenwoordigers van deze Kamer.

Er is hier tot in den treure een groote waarheid herhaald, die iedereen reeds jaren voelt. Dat de Rijksmiddelenbegrooting, dus de financieele mogelijkheden van een regeering, stap houdt met den economischen toestand van het land. Om dezen economischen toestand op te nemen is de gevoeligste barometer de werkloosheid. Op dit oogenblik neemt de werkloosheid reusachtig toe, bijzonder in bepaalde streken van het land. Zoo is de provincie Antwerpen zwaar geteisterd. Men telt er thans zooveel werkloozen — volgens de statistieken van einde October — als in de vier Waalsche provincies te zamen. Hoe komt dat? Er is de geteisterde diamantnijverheid, den scheepbouw, de kolenpolitiek van de regeering, die het trafiek der Antwerpsche haven grootendeels verlamd. Er is de geteisterde papiernijverheid, de moeilijkheden in de glasfabricatie. Het wordt tijd dat, bijzonder ten overstaan van de provincie Antwerpen, de regeering zou gaan inzien dat deze uitzonderlijke toestanden dienen onderzicht en dat tegenover deze lokale werkloosheid in die bepaalde streek, er uitzonderingsmaatregelen moeten worden getroffen.

Ik sprak van de diamantnijverheid. Die aangelegenheid komt niet rechtstreeks te pas bij deze begrooting, maar ik herinner er aan dat deze nijverheid reeds vier, vijf jaar kwijnende is.

Wij hebben gezien, dat hier de werkgelegenheid naar het buitenland verhuist. Vijf, zes maanden terug heb ik aan verschillende ministers parlementaire vragen gesteld om te vernemen hoe de toestand dezer nijverheid wordt ingezien, wat er zal gedaan worden.

De crisis in de diamantnijverheid alleen komt voor de provincie Antwerpen te staan op duizenden werkloozen. Ik heb er op gewezen hoe die nijverheid in andere landen gesteund wordt om ze hier weg te trekken; ik heb gewezen op bepaalde, voelbare kwalen.

Ik herhaal hier de vraag : Wat kan er gedaan worden voor de zware geteisterde provincie Antwerpen? Welke zijn de inzichten ten overstaan onzer eens zoo bloeiende diamantbevolking?

In zake werkloosheid mag de regeering niet laten begaan. Ik heb den indruk, dat er een te groote gelatenheid bestaat op dat gebied. Om die gelatenheid te bewijzen spreek ik, onder meer, op het afdanken van duizenden tijdelijke en voorloopige spoorwegarbeiders, menschen met jaren dienst. Wat bereikt men door het naar huis sturen van die werklieden? Dezen komen ten laste van den werkloozenonderstand en ontvangen op die wijze, zonder voort te brengen, zoo wat de twee derden van het loon dat zij zouden verdiend hebben in dienst van de Nationale Maatschappij. Kan de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen niet doen aan tewerkstelling, met gebruik van den werkloozensteun en mits den opleg van het verschil van loon? Wanneer de openbare besturen het voorbeeld niet geven van het te werk stellen van arbeiders en van het scheppen van arbeidsmogelijkheid, moet dit noodzakelijk een weerslag hebben op 's lands economie en moet 's lands financieele politiek daardoor van zelfsprekend ontredderd worden.

Mijn besluit is, na slechts deze enkele begrootingsartikelen ontleed te hebben, dat deze begrooting een avontuurlijke toekomst zal hebben. Het zal niet mogelijk zijn het jaar 1939 door te maken, vooral op sociaal gebied, zonder nieuwe bijkomende kredieten. Ik krijg den indruk, dat diegenen die deze begrooting, die het zenuwpunt uitmaakt van 's lands politiek voor 1939, zullen stemmen, kunnen vergeleken worden aan den man, die voortmarcheert op een enge plank tusschen twee groote afgronden; bij de minste storing of de minste afleiding, zal die man in den afgrond storten. Om het niet figuurlijk te zeggen, het lijkt mij, dat, indien er niet wordt aangestuurd op een meer afdoende financieele en economische politiek, in 1939 regelrecht gaat naar totale financieele en sociale ontreddering.

De heer Croonenbergh. — Dat zal nog wel in 1938 zijn.

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Van den Eynde.

De heer Van den Eynde. — Hoer minister, ik zou wel van het woord afgezien hebben, ware ik niet overtuigd dat u nog de minister voor de komende dagen zijt.

Ik wil er slechts aan herinneren dat gisteren de eerste-minister tamelijk breedvoerig over de ekonomische politiek van zijn regeering heeft gesproken en zeer bepaald ook over de landbouwpolitiek. De eerste-minister, niettegenstaande hij tot een andere partij behoort, heeft de landbouwpolitiek die tot heden gevolgd werd dadelijk en zonder voorbehoud goedgekeurd. Deze goedkeuring omvat tevens de afkeuring van de beweging die er toe strekt het princiep van den vrijen handel te willen toepassen voor den landbouw. De gevoerde politiek is ten zeerste gewettigd, omdat het op dit oogenblik niet mogelijk is in Europa nog vrijen handel te drijven, want men moet daarvoor toch met twee landen zijn. Niettegenstaande de verdedigingsmaatregelen door de regeering genomen wordt er in ons land nog jaarlijks voor ongeveer 5 milliard frank landbouwprodukten of grondstoffen voor landbouw ingevoerd. Deze beschermingspolitiek is des te meer gewettigd vermits in ons land ook de arbeid en nijverheid beschermd worden.

Het vastleggen van minimumloonen, de werking der vakbonden, het verleenen van steun aan de werkloozen, is bescherming van den arbeid. En wanneer dus eenerzijds deze bescherming van Staatswege wordt georganiseerd is het, gelooven we, toch niet te veel gevraagd van de regeering, dat ook den landbouw zou worden ter hulp gekomen. Hierover zullen voorzeker al onze demokratische kollega's van deze Kamer het akkoord zijn.

De nijverheid heeft overigens nog andere voordeelen. Ze kan zichzelf beschermen. Ze beschikt over zekere verdedigingsmiddelen; ze kan haar produktie wijzigen en zich aanpassen aan de behoeften van de märkt en hierdoor een zekeren prijsniveau behouden. Maar de landbouw heeft niet de mogelijkheid de productie te beperken en evenmin winstlatende verkoopprijzen vast te stellen. Daarom juist verdient de landbouw, meer nog dan de nijverheid, de bijzondere aandacht van de regeering.

De achtbare heer eerste-minister heeft hier zeer duidelijke taal gesproken. Hij heeft verklaringen afgelegd die hij zeer zeker eerst rijpelijk heeft overlegd. De eerste-minister heeft onder andere verklaard dat de regeering besloten is de politiek ten voordeele van den landbouw voort te zetten, politiek die reeds werd ingevoerd onder de regeering van Zeeland, namelijk door den achtbaren heer Pierlot.

Mijne heeren, ik herinner mij nog de programma-redevoering die door den heer Pierlot destijds is uitgesproken geworden. Ik wil er enkel aan herinneren dat hij op dat oogenblik, in naam van de regeering, zeer duidelijk heeft verklaard dat de financieele steun aan den landbouw zou blijven behouden.

Op de productie van de margarine is een vergunningstaks van 50 centiemen, geloof ik, ingevoerd geworden, ten einde een fonds samen te stellen om verder de zuivelnijverheid te helpen. Ik vraag u, mijnheer de minister, mij enkelen uitleg te willen verschaffen om te weten of dat fonds gevormd werd en of het fonds nog bestaat. En eventueel, tot welke bestemming werd het geld gebruikt? Het is klaar dat die taks van 50 centiemen per kilogram voortgebrachte margarine bestemd was om den landbouw te helpen.

Ik kom nu tot een ander punt van financieelen aard. Door het toedoen van het O. R. E. C. zal de regeering een crediet van 100 millioen beschikbaar stellen aan het Instituut voor krediet aan den landbouw. Aldus kan er geld toegestaan worden aan de landbouwers voor de verbetering van hun uitbatingen tegen zeer lagen intrest of zelfs zonder intrest. Ik vraag u, mijnheer de minister, of gij die politiek van leeningen zult kunnen voortzetten en ook wat reeds op dat domein aan den landbouw is verschoten?

Er is ook in die rede te vinden dat een speciaal crediet van 30 millioen zou beschikbaar worden tot steun van de zuivelnijverheid, voor premiën aan de nieuwe kaasnijverheid. Ik zou ook graag weten, in het belang van den landbouw, of gij dezelfde financieele politiek zult toepassen ten voordeele van onze ijverige landbouwers? (*Zeer wel! op verschillende banken.*)

M. le président. — La parole est à M. Carton de Wiart.

M. Carton de Wiart (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, l'honorable rapporteur a bien voulu rencontrer dans son remarquable travail un problème que j'avais soulevé à l'occasion de l'examen du budget en sections : il s'agit de la date d'ouverture de notre année budgétaire.

Cette question n'est pas neuve et l'honorable ministre des finances la connaît certainement fort bien. Je voudrais qu'il ne la considérât pas comme réglée par la réponse que le département des finances a faite à notre rapporteur.

Au point de vue du contrôle régulier des finances publiques et du bon fonctionnement du régime parlementaire, c'est un système très fâcheux que le recours au système des douzièmes provisoires. Ce qui apparaissait jadis comme un expédient occasionnel est devenu une règle. En 1938, le gouvernement a demandé, à quatre reprises des crédits provisoires. Il s'ensuit que les budgets de dépenses n'étant pas discutés et votés, des crédits doivent être renouvelés de mois en mois et que, de ce chef, des imputations de dépenses qui engagent la plus grande partie de ces crédits sont choses faites avant que le parlement ait rempli sa tâche essentielle.

N'y a-t-il pas moyen de corriger cette situation? J'en suis convaincu, surtout après avoir étudié ce qui se fait en d'autres pays. Je n'ai jamais demandé, contrairement à ce qu'on pourrait déduire d'une remarque que notre honorable président a bien voulu faire à l'ouverture de cette session, que l'exercice financier commençât désormais le 1er juillet, mais j'estime qu'il pourrait utilement être fixé au 1er avril, ainsi qu'il en va dans nombre de pays à régime parlementaire, notamment en Angleterre, où nous avons tant de leçons à méditer lorsqu'il s'agit du bon fonctionnement des institutions représentatives.

En Angleterre, l'année budgétaire commence le 1er avril. Bien plus, le 30 mars de l'année suivante, le chancelier de l'Echiquier est en mesure de dire, à un penny près, quelles ont été les imputations de dépenses sur les crédits votés pour l'exercice. Cette date du 1er avril, si nous l'adoptions, nous permettrait d'ordonner plus logiquement les travaux de nos deux assemblées, et elle faciliterait le contrôle budgétaire par le ministre des finances lui-même et par la Cour des comptes.

Que nous a-t-on répondu lorsque la question a été posée par la commission des finances à l'honorable ministre des finances? M. Max-Léo Gérard a fait parvenir une réponse dont le premier paragraphe me paraît empreint d'un certain humour :

« Il ne paraît pas établi que le déplacement de date du commencement de l'exercice puisse suffire pour que le parlement soit à même de discuter les budgets d'une façon plus efficace. »

Cela revient à dire que si le parlement disposait de trois mois de plus qu'aujourd'hui pour l'examen et le vote des budgets, ce vote n'interviendrait pas plus tôt qu'aujourd'hui. Cette réponse ne me paraît nullement pertinente; elle a même quelque chose d'impertinent dans tous les sens de ce mot.

Un autre paragraphe de la réponse est ainsi conçu :

« D'un autre côté, sous le régime actuel, la préparation des budgets, qui est l'œuvre des administrations et du gouvernement, se poursuit normalement en été pendant que les Chambres ne siègent pas. On n'imagine pas la possibilité pour les ministres de préparer leur budget pendant la session parlementaire. »

Qu'est-ce à dire? Si l'exercice commençait le 1er avril, les budgets devraient être déposés à la date constitutionnelle de l'ouverture de la session. Au surplus, la préparation des budgets est une œuvre continue qui doit se poursuivre tout le long de l'année. Prétendre que les ministres n'y peuvent vaquer que pendant leurs vacances ne convaincra aucun de ceux qui ont eu à diriger un département ministériel, et l'on se demande en vain pourquoi ce qui fait ses preuves dans un aussi grand nombre de pays à institutions représentatives serait impraticable chez nous? J'ai cité l'Angleterre; on peut citer aussi les Etats-Unis, l'Allemagne, les pays scandinaves et bien d'autres.

Je sais tout le zèle et le soin que le département des finances apporte à sa tâche. Je sais aussi que cette réforme comporterait une période transitoire et d'adaptation. Je demande qu'elle soit étudiée sans plus de retard, sans parti-pris et sans esprit de routine.

Il est beaucoup plus facile de commettre une erreur que de la réparer. J'en vois aussi la preuve dans le maintien du belga, cette unité monétaire tout à fait artificielle, imaginée par M. Louis Franck, en vue d'éventualités qui ne se sont pas réalisées. L'obligation en matière de change de coter en belgas entraîne des conséquences que ceux qui voyagent à l'étranger ont souvent l'occasion d'apprécier. Il faudrait, pour en avoir le sentiment exact, consulter ce qu'en disent dans leurs rapports nos consuls et nos diplomates à l'étranger. On y peut lire, comme un refrain, les plaintes qu'ils formulent sur les confusions, les complications et les fraudes qui naissent de cette coexistence du franc, qui est notre monnaie réelle, et du belga, monnaie tout artificielle, mais qui est seule connue dans certains milieux à l'étranger. Tout notre commerce d'exportation, toutes les agences de tourisme, toutes les agences de voyages s'en plaignent. M. Fernand Baudhuin a publié à ce sujet une étude décisive, qu'il illustre de quelques exemples caractéristiques, en signalant notamment qu'à l'étranger des statistiques donnent pour le tarif des taxis à Bruxelles à un prix unitaire de 40 à 50 francs pour la course, tout simplement parce que l'auteur de ce document a multiplié le prix réel par cinq. Il en est souvent de même pour le prix de nos fabricats ou pour nos tarifs d'hôtels. Des cambistes peu scrupuleux exploitent à l'étranger l'ignorance où des particuliers sont généralement de ce bizarre dualisme. Lorsque j'ai consulté, sur l'intérêt de le maintenir, des compétences de premier rang comme M. Francqui, comme le baron Maurice Houtart, comme M. Theunis, ils m'ont répondu que cette anomalie ne répondait plus à rien. M. Francqui m'a dit textuellement : C'est une absurdité. Je me demande donc pourquoi l'on maintient une absurdité dont les inconvénients sont évidents.

Je ne m'attarderai pas, en ce qui concerne le budget lui-même, à reprendre tout ce qui a été dit ici d'excellent par l'honorable M. Heyman, en sa qualité de rapporteur, et par M. Philippart et M. De Winde. Avec eux, je regrette que les deux budgets de 1938 et de 1939 n'aient pas été jumelés, comme il nous avait été promis, et que, de ce chef, nous restons en présence du très lourd déficit de 1938, qui n'est pas couvert. Avec eux, je signale que la prévision d'une recette de 311 millions, du chef de cotisations en matière d'assurance-chômage, est problématique au point que, dès aujourd'hui, il n'est plus raisonnable de l'escompter comme l'a fait, avec un optimisme singulièrement hardi, le budget des voies et moyens. Ceci nous amènera fatalement à reconsidérer l'équilibre du budget. Sous cette réserve, je ne puis que rendre hommage à M. Max-Léo Gérard pour avoir établi son budget avec une prudence qui n'avait pas, hélas, été observée l'année dernière. Il s'est aussi préoccupé de réduire le budget extraordinaire à un chiffre moins audacieux. Enfin et surtout, il a procédé à un effort de compression dont nous devons apprécier tout le mérite.

A-t-on assez parlé à ce sujet de déflation! Je m'en suis déjà expliqué hier. Mais si, à droite, nous ne voulons pas qu'il soit porté atteinte aux justes intérêts des salariés ou des pensionnés, nous ne voulons pas non plus de la dévaluation, ni de l'aggravation des charges fiscales. En réalité, toutes ces formules, que l'on considère comme s'opposant les unes aux autres, peuvent aboutir au même résultat, l'aggravation des charges fiscales et la dévaluation devant entraîner nécessairement pour toutes les classes et surtout pour les classes laborieuses des réductions, des pertes, des sacrifices qui peuvent aller jusqu'à la ruine. Le travail et les travailleurs souffrent surtout de tout ce qui peut atteindre notre activité économique. A toutes ces formules s'oppose un mot d'ordre que le gouvernement a très heureusement pris comme maxime : « Faire travailler », avec l'engagement, qui doit tout dominer, d'assurer l'équilibre du budget.

Lorsque nous disons que l'Etat vit déjà au-dessus de ses moyens et que nous réclamons des compressions, on ne manque pas de répondre qu'il est beaucoup plus facile de prêcher l'économie que de signaler des économies réalisables. Je voudrais en recommander quelques-unes à l'honorable ministre des finances, qui vient d'entrer en fonctions.

Qu'il examine donc sérieusement cette question de l'heure d'été telle qu'elle est résolue en Hollande. J'en ai parlé dans la discussion du budget de l'intérieur, mais il ne m'a été répondu que par des formules de style, où la sainte routine pourrait bien avoir tenu la plume. Notre régime horaire est tout à fait artificiel, basé qu'il est sur le méridien de Greenwich. Il suffirait que nous adoptions le méridien réel pour que de ce chef nous fassions une économie importante de lumière artificielle qui se traduirait, aussi bien pour l'économie privée que pour les services publics, par une diminution de dépenses qui a pu être chiffrée par M. Coutrez, de notre Observatoire royal, à environ 230 millions.

Je sais que cette réforme comporte la mise au point d'un accord international. Ce n'est pas un motif pour que nous nous refusions à une réforme raisonnable qui a été réalisée dans d'autres pays.

Pour les pensions des fonctionnaires et agents de l'Etat, est-il juste, qu'alors que tous les employés de l'industrie privée, tous les ouvriers, tous les travailleurs indépendants doivent cotiser pour leur pension, les agents de l'Etat échappent seuls à une telle obligation? Je reconnais que pour ceux qui sont actuellement en fonctions il existe une sorte de contrat intervenu entre eux et les pouvoirs publics qui ne permet pas de modifier le statut dont ils disposent. Mais il serait sage, à cette heure où nous voyons nos charges de pensions peser d'un poids toujours plus lourd et vraiment alarmant sur la collectivité, que dans l'avenir, pour les nouveaux agents et fonctionnaires engagés par les pouvoirs publics, M. le ministre des finances examinât sérieusement cette réforme, qui allégerait très sensiblement le budget de l'Etat. (*Très bien! sur divers bancs.*)

Dans l'ordre des économies, on a rappelé justement que, lorsqu'est intervenue la loi sur l'Institut national de radiodiffusion, sur laquelle j'ai fait rapport, personne ne se figurait que ce nouvel établissement public disposerait, au bout de peu d'années, d'une abondance de recettes qui dépasse évidemment ses besoins. Il importe que le gouvernement reconsidère cette question et qu'une répartition raisonnable des bénéfices, où l'Etat doit avoir sa large part, et qui lui permettrait notamment de mieux encourager nos lettres et nos arts, soit substituée au système actuel, qui apparaît comme une invitation permanente à une prodigalité de dépenses dont certaines n'apparaissent nullement justifiées.

On réclame, on annonce la coordination des services. Encore faut-il s'entendre, et je veux mettre l'honorable ministre en garde contre une formule qui a été reprise hier encore à cette tribune : le projet d'une cité administrative.

On dit qu'au point de vue de la réforme administrative, de la simplification des services et des économies budgétaires, nous aurions tout avantage à la création d'une cité administrative où seraient groupés tous les services de l'Etat. Quel bobard!

Assurément, qu'on procède de la sorte à Ankara ou à Delhi, dans des capitales nouvelles, où l'on peut travailler en terrain vierge, je le comprends. Qu'on évite, dans toute la mesure du possible, la dispersion de certains services techniques, comme les centrales des postes ou des chèques postaux, d'accord. Mais cette idée de construire de nouveaux bâtiments à Bruxelles — le Palais de justice serait loin d'y suffire — pour y concentrer tous les services de l'Etat, y a-t-on réfléchi? Que ferait l'Etat des bâtiments actuels? Les revendre en bloc? Quelle crise sur le marché immobilier que la mise hors d'usage au même moment de tous ces locaux qui dans Bruxelles et dans les faubourgs sont occupés par des services administratifs! Quel nouveau coup porté aux finances de la ville de Bruxelles! Et quelle dépense formidable que cette nouvelle cité au cœur de la capitale!

Ne nous laissons pas entraîner par de telles fantaisies. Elles sont dignes d'autres conceptions nées d'un « planisme » qui n'a rien de commun avec les réalités pratiques.

M. Poncelet. — Ce serait encore un excès de centralisation.

M. Carton de Wiart. — Ce sont des formules de laboratoire ou de cabinet, dont la réalité démontre, mais parfois trop tard, tout ce qu'elles ont de chimérique.

Cela ne veut pas dire assurément qu'il ne faut pas standardiser, simplifier, coordonner, moderniser nos services dans toute la mesure du raisonnable.

Le service de nos bâtiments civils a beaucoup de progrès à faire. Nous le voyons transformer en bureaux nos plus beaux hôtels ministériels. En même temps, chaque ministère réclame une installation pour le titulaire du département avec tout ce qui lui est nécessaire pour la vie domestique et les besoins de la représentation mondaine. Une coordination qui se justifierait est celle à laquelle on a eu recours à La Haye en aménageant un seul hôtel pour les réceptions que tous les membres du gouvernement désirent ou croient devoir organiser à titre officiel.

Une telle coordination assurerait des économies qui ne sont pas négligeables en frais d'ameublement, de personnel, d'argenterie, de lingerie, que sais-je. Cette formule serait aussi pratique que celle de la cité administrative l'est peu.

Rappellerai-je en terminant ces courtes observations qu'il y a interdépendance évidente entre l'équilibre budgétaire et l'activité économique du pays? Tout notre effort doit donc tendre à redresser cette activité économique en recherchant de nouveaux débouchés, en tirant le meilleur parti de ceux que nous possédons déjà — je n'exclus pas, tant s'en faut, le marché intérieur — et en provoquant la création de nouvelles industries.

Beaucoup de nos industriels sont admirables d'ingéniosité. Je vois certains d'entre eux s'efforcer de substituer à des industries moribondes des industries nouvelles pour lesquelles nous restions tributaires de l'étranger. Encouragez-les! Les industries de l'optique commencent à se développer chez nous. Il en est de même de la fabrication des machines à écrire et de bien d'autres articles modernes que nous ne fabriquions pas. J'ai dénoncé hier l'erreur coupable qu'on commet au point de vue de l'avenir lorsque, dans nos régions industrielles nos écoles moyennes sont surpeuplées de jeunes gens dont beaucoup seront demain des déclassés et des chômeurs intellectuels, tandis qu'à côté de ces écoles moyennes des écoles professionnelles admirablement outillées, avec d'excellents professeurs, n'ont presque pas d'élèves.

Les statistiques à ce sujet sont alarmantes. Dans le pays de Charleroi notamment, des cours techniques dont l'entretien coûte fort cher sont délaissés. En même temps, la quasi-gratuité des écoles moyennes y attire trop de jeunes gens qui pourraient plus utilement s'inscrire aux écoles techniques.

M. Heyman. — Ce sont surtout les sections préparatoires qui regorgent d'élèves.

M. Carton de Wiart. — Le point de vue économique et social est beaucoup trop négligé dans notre organisation scolaire.

Tout ce qui se réclame chez nous de la loi de l'effort et du progrès mérite plus d'attention. En revanche, nous devons nous méfier à tout prix de la loi de facilité, qui n'encourage que la paresse et le parasitisme. Il en est de la vie économique comme de la vie morale. Pour l'une et l'autre, le mot d'Emile Verhaeren se vérifie : « La vie est à monter et non pas à descendre. » (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

M. le président. — La parole est à M. Willem Janssens.

M. W. Janssens (*à la tribune*). — Messieurs, d'après les bruits qui circulent dans les couloirs, la vie de ce gouvernement ne sera plus très longue, et, dans ces conditions, mon discours sera, lui, très bref.

Le gouvernement Spaak a obtenu hier un vote de confiance. Il a rebondi, peut-on dire, mais dans le brouillard, et on ne sait pas où se trouve son point de chute. Il est proche, dit-on.

Le groupe libéral — unanime, je pense — désire que le gouvernement, maintenant que le premier ministre s'est expliqué sur le sens de sa politique générale, ne se serve plus du vocable que l'honorable M. Carton de Wiart qualifiait hier d'élastique. Vocable déformant qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire français et qui heurte les esprits épris de précision scientifique et de vérité sociologique!

Un gouvernement de coalition ne reprend pas impunément, pour définir sa politique, le cri de ralliement d'un des partis qui le composent. Pareille chose se pardonne une fois, mais jamais deux fois.

Que le pays sache que les libéraux, pas plus que les autres partis dans cette Chambre, ne veulent faire peser sur les petites gens les effets du ralentissement des affaires ni le retour de conditions moins favorables à l'économie du pays.

Nos économistes sont aussi convaincus que d'autres de la nécessité d'un marché intérieur large, sans cesse élargi, et de consommateurs ayant le plus de ressources possible.

Nous ne voulons pas que s'accrédite, auprès de nos populations, l'idée que nous ne voyons le salut commun que dans une contraction voulue de l'économie, et cela au grand dam des populations pauvres.

La générosité des libéraux ne s'est jamais démentie dans le passé. Elle a fait suffisamment ses preuves pour qu'on ne doute pas de notre esprit de solidarité.

La solidarité qui lie bourgeois et ouvriers dans ce pays trouve ses racines dans une tradition par trop belle, l'amour d'autrui, pour que d'instinct nous ne repoussions pas des solutions qui imposeraient les sacrifices les plus lourds aux gens les plus faibles.

Cela dit, messieurs, je désire préciser que M. Max-Léo Gérard, pas plus que vous ni que nous, ne désirait suivre une politique qui eût été trop lourde et dont les sacrifices eussent pesé uniquement sur la classe la plus laborieuse du pays.

Cette remarque d'ordre général faite, je me bornerai à une ou deux observations.

Je me proposais de poser à M. le ministre des finances différentes questions, mais je pense qu'il est inutile de beaucoup m'étendre aujourd'hui, puisqu'il est probable que M. le ministre des finances ne se trouvera plus à son banc demain.

Mais il est cependant, pour clarifier la situation, un ou deux points sur lesquels je désire donner quelques précisions.

L'écart entre les prix de gros et de détail constitue un des plus graves dangers de la situation actuelle. Cet écart est anormal et il doit être ramené à de justes proportions, car si nous le laissons subsister, il en résultera, pour notre économie générale, un déséquilibre fort dangereux, qui aurait ses répercussions, non seulement sur l'équilibre budgétaire, mais également sur la stabilité monétaire.

Je constate à regret que sur ces questions essentielles des prix de détail et de gros, le gouvernement semble somnoler. Cet écart, il est dû à des conditions et à des circonstances qui nous viennent tant du dehors que de l'intérieur, mais il est bien certain que le gouvernement peut exercer, s'il le veut, — et il le fait, mais dans le mauvais sens, — une action directe sur l'index.

La question qui domine, à mon sens, tout l'équilibre budgétaire et économique, c'est, à l'heure actuelle, une question de prix; c'est là aussi, je crois, le sentiment de M. le rapporteur Heyman, puisqu'il a posé une question précise à ce sujet au ministre des affaires économiques.

Je lis, en effet, à la page 4 du rapport : « Nous avons demandé en outre au ministre de nous indiquer la politique des prix suivie par le gouvernement. »

Quelle a été la réponse du gouvernement? Il s'est attaché uniquement à justifier, à légitimer sa politique des prix en matière agricole, et c'est là où le bât blesse. Sa réponse est incomplète, parce qu'une politique des prix n'est pas uniquement une politique des prix en matière agricole. Si le gouvernement veut suivre une politique des prix, il faut qu'il suive une politique des prix en général.

La réponse semble émaner du département de M. Heymans, et plus spécialement du département de l'agriculture, mais M. Heymans est aussi ministre des affaires économiques. Pourquoi, dès lors, la réponse n'est-elle pas plus complète? Ceci dénote-t-il qu'il y a vraiment de sérieux inconvénients à réunir les deux départements de l'agriculture et des affaires économiques sous la gestion d'un seul homme?

Je vous donne mon sentiment, parce qu'une solution devra être donnée demain à cette question. Les différents secteurs de l'économie nationale : l'agriculture, le commerce et l'industrie, devraient être considérés comme des sous-départements, à la tête desquels il faudrait qu'il y eût un chef. Mais il est non moins rationnel que, au-dessus de ce chef, il y ait un cerveau qui dirige, qui harmonise et coordonne. Il me paraît donc nécessaire — et c'est d'ailleurs la solution préconisée par le centre d'études de la réforme administrative — qu'il y ait un ministre à la tête des affaires économiques.

M. Heymans, lui, malheureusement, a été trop exclusivement un ministre de l'agriculture, et il l'a été avec malhabileté. Ainsi, même les mesures qu'il a prises au point de vue agricole n'ont pas donné satisfaction aux agriculteurs. J'en veux comme unique preuve le dépôt au Sénat, par un membre de la droite agricole, d'une proposition de loi qui aurait pour effet de corriger, de rectifier toute la politique de M. le ministre Heymans, tout au moins en ce qu'elle a eu de nocif et de désavantageux pour le monde des agriculteurs. L'honorable sénateur propose un système qui permettrait de corriger les imperfections du système de la valorisation des blés, lequel a été introduit par M. le ministre Heymans.

M. Van den Eynde. — Vous faites allusion, je pense, à la question des fermages.

M. W. Janssens. — Etes-vous d'accord que la politique du ministre de l'agriculture ne donne pas satisfaction aux agriculteurs?

M. Van den Eynde. — Il s'agit de tout autre chose que vous dites.

M. Steps. — Cela ne s'applique qu'à 17 p. c. des agriculteurs.

M. Van den Eynde. — Nous sommes d'accord sur les mesures agricoles prises par M. Heymans et approuvées par tout le gouvernement.

M. W. Janssens. — Et, cependant, vous avouez que les mesures prises n'ont pas atteint leur but.

M. Van den Eynde. — Je n'ai pas dit cela.

M. W. Janssens. — Mais vos amis le déclarent au Sénat.

M. Van den Eynde. — Il ne s'agit pas d'une mesure économique, mais d'une mesure sociale, afin de corriger le prix des fermages.

M. W. Janssens. — Dans la proposition déposée au Sénat, on prétend que les mesures prises pour la valorisation des blés ont eu pour effet non pas de secourir les agriculteurs, mais de remplir les poches de certains propriétaires.

M. Van den Eynde. — On demande de corriger les baux prévoyant des paiements en nature.

M. Stepe. — Et l'orateur a parlé lui-même de certains gros propriétaires.

M. W. Janssens. — Oui, et je constate un mécontentement certain des agriculteurs. Par conséquent, les mesures prises par M. Heymans ne sont ni satisfaisantes ni effectives.

Je dis, par conséquent, que non seulement le ministre Heymans n'a pas suivi une politique favorable à l'ensemble de l'économie du pays, mais que même dans ce domaine particulier de l'agriculture, il a pris des mesures qui ont mécontenté les agriculteurs.

M. Poncelet. — Le ministre Heymans a pris des mesures qui ont donné satisfaction; seulement il n'a pas le pouvoir de changer la loi. La proposition de loi à laquelle vous faites allusion demande précisément de changer la législation. S'il y a de ce côté un manque de direction, cela ne vient pas du ministre, mais du législateur, puisqu'il faut une loi pour corriger ce dont les agriculteurs se plaignent.

M. W. Janssens. — En tout cas, messieurs, je constate que la politique suivie par le département des affaires économiques a eu pour effet de valoriser le froment, mais que cette valorisation n'a pas été en faveur des agriculteurs, qui se sont plaints à tel point qu'une proposition de loi a été déposée pour corriger la situation créée par ces mesures.

M. Poncelet. — La loi ne dépend pas du ministre, mais du législateur.

M. W. Janssens. — Je soutiens la thèse que le département des affaires économiques a suivi une politique des prix, mais une politique des prix agricoles seulement. Il n'a pas suivi une politique des prix dans leur ensemble, et j'estime que c'est là une erreur grave, parce que cela constitue un danger pour le système économique du pays. En voulez-vous une preuve? Prenons le prix du pain. On a valorisé le froment; le prix du blé est au moulin de 150 francs.

M. Van den Eynde. — Vous voulez dire le prix de la farine?

M. W. Janssens. — Oui; bien entendu, le prix de la farine est au moulin de 150 francs. Cela fait un franc onze centimes de farine pour chaque kilo de pain. Le pain se vend 2 francs. Il y a donc entre le prix de revient et le prix de vente du pain un écart de 90 centimes environ. Cet écart pourrait être réduit, devrait être réduit. Pourquoi ne l'est-il pas? Et quelles sont les mesures qui ont été prises par le gouvernement à cet égard? Le gouvernement n'a pris aucune mesure dans ce domaine, alors qu'il est essentiel que nous ne permettions pas en Belgique une hausse constante du prix de la vie et de l'index. Il ne faut plus que l'index monte; il faut, au contraire, qu'il diminue. C'est une nécessité vitale, et je demande au gouvernement quelles sont les mesures qu'il a prises dans ce domaine. Vous me direz sans doute : « Qu'est-ce que cela vient faire dans la discussion de ce budget? » Mais M. le ministre des finances sera le premier à reconnaître que la hausse de l'index a pour effet des dépenses considérables au point de vue du personnel, des traitements et des pensions. Une hausse de cinq pour cent de l'index a pour effet une augmentation des dépenses de l'ordre de 200 millions. Lorsqu'en 1935 la monnaie a été dévaluée, on avait dans les calculs de l'époque prévu une augmentation de 15 p. c. sur les prix de détail, mais ceux-ci sont montés de 25 p. c. Il y a là un décalage dangereux qui grève notre budget et qui met en danger tout le système économique actuel, y compris le système financier et monétaire.

Il y a également une politique des prix à suivre pour le charbon, pour l'électricité.

Je me borne à ces quelques exemples, et je constate avec regret qu'à l'égard de toutes ces questions, le gouvernement est malhabile, inactif, somnolent ou qu'il laisse faire. Je pense que cette inactivité de la part du gouvernement constitue également un danger pour le pays.

Songez encore aux prix de toutes les marchandises contingentées et sous licence, qui ne sont pas suffisamment surveillées par le gouvernement. Je reconnais que le nombre considérable d'articles à surveiller — il y en a deux cents environ, je pense — rend le contrôle difficile. C'est une lourde tâche pour le département des affaires économiques de suivre pour chacun de ces articles l'oscillation des prix, et pourtant il me paraît nécessaire que, de six mois en six mois, par exemple, on vérifie les répercussions des mesures de contingentement et de licence sur les prix de ces divers articles.

A quels prix sont actuellement les produits contingentés et mis sous licence il y a trois ou quatre ans? Les producteurs belges ainsi protégés n'ont-ils pas abusé de la protection reçue? Tout cela est-il vérifié, épluché et regardé de près? Je ne le pense pas. Je pense qu'au point de vue de la politique des prix, le gouvernement a été absolument inactif et en dessous de sa tâche. Il est nécessaire que le ministre des affaires économiques de demain surveille ces choses de fort près.

La hausse des prix de détail met en danger toute notre économie, elle frappe directement le sort des vieillards dont la pension est fixe, les chômeurs, car leur indemnité ne s'adapte pas automatiquement; elle diminue la possibilité de travail et augmente le nombre des chômeurs; elle diminue aussi la possibilité de concurrence avec l'étranger. Je vous l'affirme : c'est avec consternation que beaucoup de mes amis ont assisté à la courbe ascendante de l'index et à la politique, sur ce point tout à fait défaillante, du gouvernement.

M. De Winde vous a, chiffres en mains, démontré quelle était la fluctuation des prix et de l'index des prix de détail dans les pays voisins. Il a cité le cas de l'Angleterre, de l'Allemagne et d'autres pays encore. Vous avez pu constater que dans ces pays les indices n'ont pour ainsi dire pas varié. Ici, au contraire, l'index a encore augmenté de 13 points. Depuis un an, en Angleterre, malgré la stabilité des indices des prix de détail, la livre sterling glisse. Là-bas, les prix sont restés stabilisés et il y a un glissement de la monnaie. Comment voulez-vous que, en Belgique, avec le coût de la vie de plus en plus élevé, nous maintenions longtemps la stabilité de notre monnaie? Ou bien vous permettrez un glissement des prix de détail pour qu'ils se rapprochent de la normale, c'est-à-dire pour qu'il y ait une proportion normale entre prix de gros et prix de détail, ou bien vous irez tout droit au glissement de votre monnaie.

Ce sont là quelques observations que je désirais faire. Je pense qu'elles ont une certaine valeur. Mes amis, je crois, ont sur ce sujet des opinions identiques; il est nécessaire que demain le gouvernement prenne sur cette question ses responsabilités, qu'il nous éclaire et nous dise quelle est la politique des prix qu'il veut suivre. Quand il aura pris, à cet égard, ses responsabilités, nous pourrons, en pleine lumière, prendre les nôtres.

M. le président. — Messieurs, la discussion générale est close. Demain, nous aborderons l'examen des articles; un seul orateur est inscrit. J'espère qu'on pourra voter à 15 heures au plus tard tous les budgets d'ordre financier.

Je me permets de rappeler à la Chambre que trois projets doivent encore être votés avant le 1er janvier, notamment le projet relatif aux contingents, celui concernant la prorogation de la loi sur les grands magasins et de la loi sur l'expropriation, sans compter les autres objets que j'ai énumérés au début de la séance.

DEMANDE D'INTERPELLATION. — VRAAG TOT INTERPELLATIE.

M. le président. — Une demande d'interpellation est parvenue au bureau.

M. Hossey demande à interpeller M. le ministre des transports sur « les mesures qu'il compte prendre en présence de la situation créée par la Société nationale des Chemins de fer à certains de ses agents nommés sous le régime de l'Etat et sur l'attitude prise par la dite société vis-à-vis des ouvriers temporaires, et notamment à l'égard des piocheurs temporaires entrés en service sous le régime de l'Etat et comptant plus de quinze années de service ».

Vertaling :

Vraag tot interpellatie van den heer Hossey aan den heer minister van verkeerswezen « over de maatregelen die hij van plan is te nemen in verband met den toestand waarin de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen zekere agenten plaatst die onder het Staatsregiem werden benoemd en over de houding der genoemde maatschappij tegenover de tijdelijke werklieden, en inzonderheid tegenover de tijdelijke wegwerkers die in dienst zijn getreden onder het Staatsregiem en meer dan vijftien jaren dienst tellen ».

La date de cette interpellation sera fixée ultérieurement.

— La séance est levée à 17 h. 40 m.

De zitting wordt gesloten om 17 u. 40 m.

Demain, séance publique à 14 heures.

Morgen, openbare vergadering te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Bataye et Leclercq.**

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heeren Bataye en Leclercq.**

Imprimerie du Moniteur belge, rue de Louvain, 40, Bruxelles. — Drukkerij van den Moniteur belge, Leuvensche straat, 40, Brussel.
Directeur : Bourlard, L.-A.-J.